

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

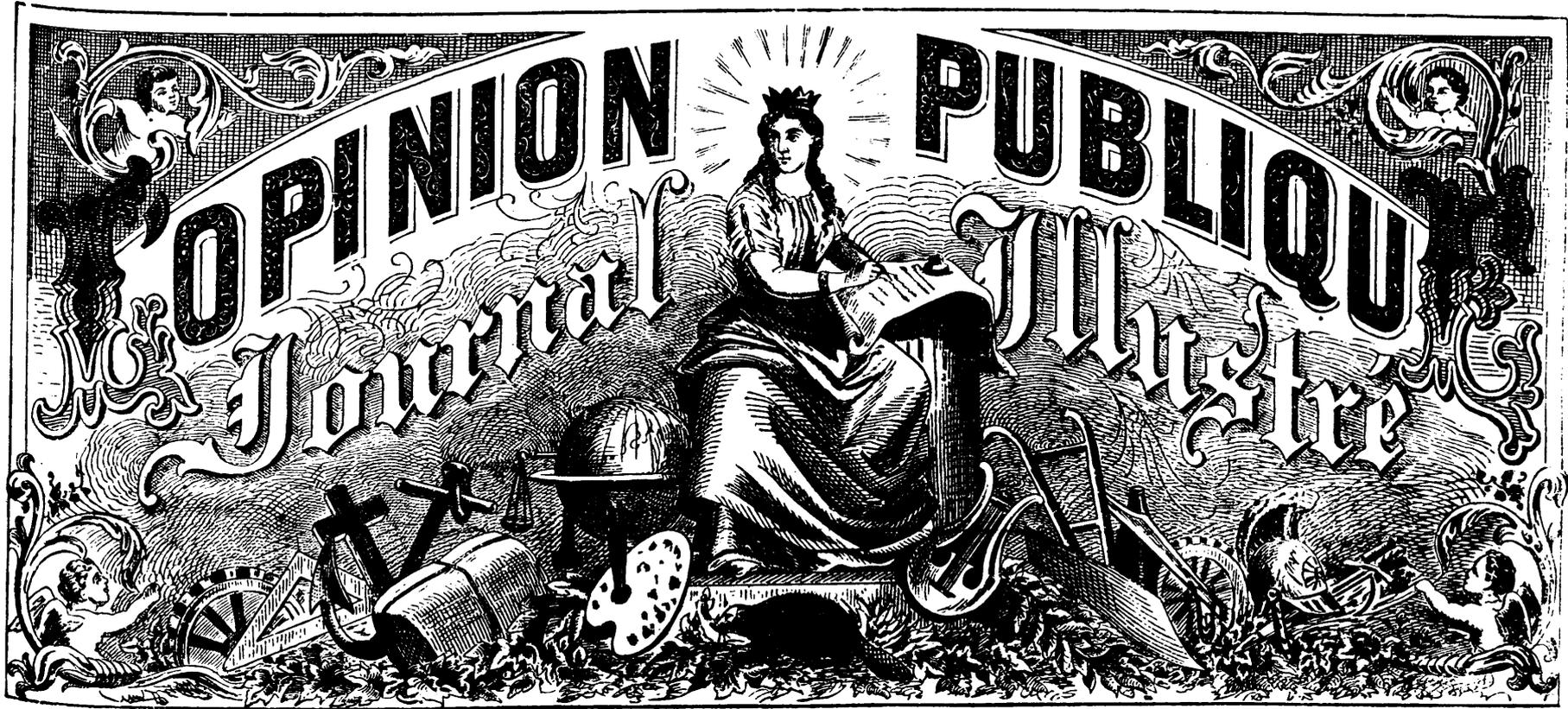
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.▲

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 20.

MONTREAL, JEUDI, 19 MAI, 1870.

ABONNEMENT \$2 50  
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

G A L E R I E N A T I O N A L E .

L'HON. P. J. O. CHAUVEAU.

On sait que la vieille cité de Champlain a l'aimable prétention de se croire le Parnasse comme le château fort du Canada, et d'avoir orné notre couronne littéraire de ses plus riches diamants. Suspendue, comme un nid d'aigle, à un rocher immense, dont le sommet se perd dans les nues, au milieu d'une nature incomparable et dont chaque pierre éveille des souvenirs immortels, elle a bien tout ce qu'il faut pour être le séjour des muses. Le souffle de l'inspiration circule librement à travers tous ces débris et ces monuments d'un autre âge, témoins des souffrances et des luttes héroïques d'une nationalité dont elle a été le berceau. Quoi de plus propre à élever le cœur et l'intelligence de l'enfant, à faire raisonner les fibres les plus délicates de son âme, que les grands de ce magnifique panorama redisant l'héroïque histoire de ses ancêtres. Il n'est pas étonnant que tant de gloire et de grandeur ait trouvé un si poétique écho dans l'âme des Garneau, des Chauveau, des Crémazie, des Lemay et des Fréchette.

M. Chauveau, dont nous entreprenons de faire aujourd'hui la biographie, est une des plus brillantes illustrations dont Québec et le Canada Français se glorifient. Il est né le 30 mai 1820. Son père était marchand et descendait d'une des plus anciennes et des plus respectables familles de Charlesbourg.

Privé par la mort de la protection paternelle, lorsqu'il était tout jeune encore, il trouva, dans son grand-père, M. Joseph Roy, et M. Hamel, son oncle, des cœurs généreux pour l'encourager et des esprits éclairés pour le diriger. Ces deux citoyens distingués avaient découvert dans cet enfant faible et délicat, de belles qualités, des talents pleins d'espérances, qu'ils travaillèrent à développer de concert avec une mère admirable de dévouement et de tendresse. Combien d'existences brisées et de nobles intelligences dévoyées parce qu'elles ont été livrées à elles-mêmes, à un âge, où une direction sage et dévouée est si salutaire! Qu'ils ont du mérite et qu'ils doivent être heureux, ceux dont la protection bienveillante a conservé et fécondé des talents si précieux pour la société!

M. Chauveau entra au Séminaire, à l'âge de neuf ans, il se fit remarquer, pendant tout son cours d'étude, par la précocité de son talent littéraire et les manifestations sincères de sa

foi et de sa piété. Nature vive, ardente et enthousiaste, il avait l'âme ouverte à toutes les nobles impressions, aux sentiments les plus élevés et aux inspirations de la poésie. Son cours d'études fini, il voulut entrer dans l'état ecclésiastique, où le portaient des sentiments religieux qu'une mère pieuse lui avaient inculqués dans sa plus tendre enfance. Il n'avait

jeta immédiatement dans le mouvement politique et littéraire de l'époque avec tous les entraînements de sa jeunesse et de son caractère. Le *Canadien* recevait avec plaisir les prémisses poétiques de cet enfant de dix-huit ans, et le *Courrier des Etats-Unis* publiait avec éloge ses correspondances politiques. Les Canadiens-Français saluaient avec joie des accents patrio-

tiques qui les transportaient, et virent dans le jeune Chauveau un homme de l'avenir, un soldat brillant de la cause nationale.

Sorti du Séminaire à 16 ans, journaliste à 17, marié à 18, M. Chauveau était membre de la Chambre à 24 ans; sa destinée marchait à grandes enjambées dans un chemin fleuri.

L'Union des deux provinces venait d'être imposée au Bas-Canada, dans le but de réduire à l'impuissance cette nationalité canadienne-française, qui avait osé pousser le patriotisme jusqu'à la rébellion. L'élément anglais et l'élément français se trouvaient partagés en deux camps sur l'arène parlementaire, comme autrefois sur le champ de bataille; — le premier, orgueilleux, fanatique, plein de préjugés; — l'autre, modeste, mais énergique et confiant dans son droit et sa destinée. La lutte était vive, ardente; il s'agissait, pour le Bas-Canada, d'effacer du frontispice de ce nouveau temple politique, où on l'avait forcé d'entrer, des caractères injurieux à son patriotisme et funestes à sa conservation nationale. Ils marchaient sous le drapeau de MM. Lafontaine et Viger, que secondaient la haute intelligence et le noble caractère de M. Baldwin. MM. Chauveau et Cauchon vinrent, grossir, en 1844, cette phalange valeureuse qui voyait bientôt ses efforts couronnés de succès par l'établissement du gouvernement responsable et la radiation de la nouvelle constitution des clauses honteuses qui la déshonoraient.

M. Chauveau manifesta, dès ses premiers discours parlementaires, les qualités oratoires qui avaient signalé ses débuts au Barreau, et

les tendances libérales dont la jeune génération du temps était possédée. M. Aubin exerçait alors une grande influence sur la jeunesse lettrée par ses écrits mordants, pleins de sel et de patriotisme; les bureaux du *Fantastique* étaient un foyer d'esprit et de libéralisme. Il n'est pas étonnant que M. Chauveau ait bu à la coupe parfumée du libéralisme; il devait aimer la liberté comme la religion, par sentiment, par l'entraînement de sa nature généreuse et poétique.

Lorsque l'hon. Louis-Joseph Papineau, revenu de l'exil, fit



L'HON. PIERRE J. O. CHAUVEAU, LL. D., C. R. D'après une photographie de Notman.

alors que seize ans. Il alla trouver le regretté et remarquable M. Demers, alors supérieur du Séminaire, pour lui faire part de ses intentions. — Vous voulez faire un prêtre, — lui dit le vénérable supérieur en lui mettant la main sur l'épaule, — oui... oui. Vous êtes bien jeune..., seize ans!... Bien..., bien... Allez-vous-en dans le monde, petit, on verra plus tard." L'Etat doit remercier l'Eglise de sa générosité en cette circonstance.

Le jeune Chauveau s'en alla et se mit à étudier le droit sous MM. Hamel et Roy, et plus tard sous M. O'Kill Stuart. Il se

retentir, dans le Parlement, sa grande voix contre la constitution dont on avait doté son pays pendant son absence, et menaçait de recommencer les luttes d'autrefois, la majorité canadienne française, qui avait arraché à cette constitution des libertés suffisantes pour se protéger, resta sourde aux accents du tribun. M. Chauveau fut, pendant quelque temps, du petit nombre de ceux qui prêtèrent l'oreille aux philippiques emportées de M. Papineau; il vota souvent avec lui. On dit que l'amour-propre froissé fut pour quelque chose dans son éloignement de M. La Fontaine.

En 1851 il avait déjà assez d'influence pour devenir Solliciteur général dans l'Administration Hincks-Taché, et deux ans plus tard, Secrétaire Provincial. Il laissa son portefeuille au mois de Janvier 1855 et succéda, dix mois après, au Docteur Meilleur, comme surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada. Il a, dans cette importante position, déployé beaucoup de zèle et d'activité, ainsi que l'attestent l'établissement des Ecoles Normales et les succès du Journal de l'Éducation et les nombreuses réformes qu'il a opérées dans l'enseignement.

M. Chauveau allait ainsi tranquillement son chemin, conduisant le char de l'éducation du pays au milieu des éloges et des applaudissements que ses écrits et ses discours soulevaient sur son passage, lorsqu'on lui offrit de monter sur le char plus élevé et plus dangereux de l'État. De l'Union des deux Canadas on était passé à la Confédération de toutes les provinces britanniques; on venait de donner un gouverneur français à la province de Québec et on voulait illustrer l'inauguration du nouveau régime par le choix, comme premier ministre, d'un canadien distingué, capable de rallier toutes les sympathies. M. Cauchon ayant échoué dans ses efforts pour former un gouvernement, on s'était adressé à son ancien émule dans les luttes parlementaires, lequel avait réussi. L'auteur de la "Fête des Banquiers," dont les vers avaient flagellé l'Union des deux Canadas a dû trouver étranges les événements qui l'appelaient à inaugurer la Confédération. En présence du fait accompli il a cru sans doute qu'il pouvait et devait même répondre à l'appel du pays et travailler à tirer du nouveau régime tout le bien possible pour ses compatriotes; il a bien fait. Il a échangé une position douce et paisible pour une sphère chargée d'orages et de tempêtes, il a assumé une responsabilité dangereuse pour sa réputation et terrible pour l'avenir de son pays. Il est difficile d'apprécier les motifs et les intentions qui agitent l'âme d'un homme dans de pareilles circonstances; mais nous croyons qu'il a dû céder en acceptant la tâche qu'on lui offrait, à des considérations élevées, à des instances réitérées, et obéir à de nobles impulsions. Quoiqu'il en soit il a dû trouver rudes et pénibles les sommets du pouvoir; accoutumé à la flatterie, aux éloges et à toutes les prévenances d'un monde, dont il était le demi-Dieu, et qui ne discutait par ses actes, il a dû ressentir vivement les horions de la politique, les ronces et les épines dont elle est hérissée; la contradiction et le sarcasme ont dû blesser jusqu'au sang sa sensibilité de poète et d'orateur.

Mettre en opération un nouveau régime politique de manière à satisfaire toutes les espérances et à calmer toutes les craintes; donner toute l'importance et toute l'extension possible aux institutions locales du Bas-Canada sans dépasser les limites tracées par la Constitution, organiser les bureaux publics et distribuer le patronage au milieu de mille intérêts divers, d'exigences personnelles et nationales sans nombre; présenter, le drapeau de la conciliation, la branche d'olivier à deux partis qui se déchiraient depuis vingt-cinq ans; ranimer enfin le courage et les espérances d'une population qui commence à désespérer de son avenir matériel et national; c'était là, il faut l'avouer une œuvre difficile, immense. Avouons qu'il a passé à travers ces crises et ces embarras plus facilement qu'on ne pensait.

Mais, avant d'aller plus loin, traçons en quelques lignes les traits les plus saillants de l'organisation physique, morale et intellectuelle de M. Chauveau. Voyez vous cet homme, de moyenne taille, élégamment vêtu de noir, au front développé, à la figure pensive et mobile, aux traits nobles et prononcés, qui passe, une main derrière le dos, le regard contemplatif? Il n'y a pas à s'y méprendre; la pensée de cet homme là habite des sphères élevées; ce doit être un homme de lettres, un poète ou un orateur. Il est un peu, beaucoup même tout cela. Lisez, si vous voulez vous en convaincre, ses premiers essais poétiques, ses *Joies Naives*, ses *Adieux à Colborne*, *Albion*, *Donnacona*, ses portraits politiques, ses correspondances dans le "Courrier des États-Unis," le "Fantasque" et "L'Avenir," quelques unes des jolies pages de Charles Guérin; parcourrez ses revues mensuelles dans le journal de l'Instruction publique, véritables petits chefs d'œuvre dont les meilleurs journaux de France seraient fiers de parer leurs colonnes. Écoutez, maintenant; il parle; il est au pied du monument élevé à la mémoire des braves de 1760 sur les plaines mêmes témoins de leur gloire et de leur mort; une foule immense l'écoute; l'Angleterre et la France sont là, la première représentée par un gouverneur distingué, la dernière dans la personne du commandant Belvèze: sa voix est trop voilée, sa déclamation un peu monotone; mais quelle chaleur, quel entraînement, quelle succession magnifique de mouvements, d'images et d'inspirations, quel tableau sublime des événements et des luttes héroïques du passé? Ce discours seul devrait suffire à la réputation oratoire de M. Chauveau; ce fut l'opinion de M. de Belvèze qui déclara qu'on n'aurait pas mieux parlé en France. Combien d'autres discours cependant où ses brillantes facultés se

sont révélées avec éclat! Il a eu le tort ou l'obligation de trop se prodiguer, de faire de l'éloquence un métier, une habitude; appelé à parler dans des circonstances presque toujours semblables, il a fini par tomber dans la répétition et la déclamation; il aurait dû, dans son intérêt, résister aux sollicitations de ses admirateurs et de son amour propre; il a fini par produire l'effet de ces jolies boîtes de musique qui répètent éternellement sur le même ton le "Home sweet Home."

Quoiqu'il en soit M. Chauveau est le plus français de tous nos orateurs et de nos écrivains par l'élégance, la couleur et la distinction du style et du langage, le choix des expressions, la noblesse de la pensée, le feu de l'inspiration, et la vivacité du sentiment, mais d'autres le surpassent par la profondeur de la pensée, la force du raisonnement et de la logique, la justesse des aperçus, la science politique. M. Chauveau est homme de lettres par goût, par nature, il est homme d'affaires, homme d'État par nécessité, par hasard, parce qu'en Canada on ne peut être uniquement ce qu'on est, il faut ici mêler la soie et le coton, les fleurs et les choux; tel qui est fait pour porter le fusil, manie la pioche; tel autre qui était né pour habiter les sommets du Parnasse est forcé d'additionner des chiffres derrière un comptoir ou de parler mur mitoyen devant un juge qui pense à ses cheminées. Notre Parlement local se prête peu aux efforts oratoires, aux élans de l'imagination, aux grandes conceptions; les questions qui s'y soulèvent sont peu fertiles en ressources oratoires; c'est plutôt une place d'affaires qu'un théâtre d'éloquence. N'est pas homme d'affaires qui veut; Chateaubriand et Lamartine eussent fait de piètres avocats et de tristes professeurs de mathématiques, de même que M. Cartier serait un poète épique peu recommandable. Les poètes et les orateurs ont-ils le droit de se plaindre si leur âme plus délicate et plus subtile tend sans cesse à s'élever au-dessus des choses de la terre à contempler de trop haut les objets d'ici bas? L'aigle est-il mécontent du sort qui le force à planer dans les hauteurs des cieux? La vigne au jus délicieux est-elle jalouse des fortes racines du chêne? Mais continuons.

M. Chauveau a le caractère du poète et de l'orateur, comme il en a la figure et l'esprit; rien ne le dément. Vif, nerveux, impressionnable, sensible, irritable, mais bon, libéral et dévoué, aussi prompt à réparer une faute qu'à la commettre, il présente de singuliers contrastes à l'œil de l'observateur. Il est remarquable par l'élégance et l'urbanité de ses manières; sa vie a toujours été sobre, morale et studieuse, et l'on ne peut nier qu'il a gardé toute la fraîcheur de son patriotisme à travers les nécessités de la vie et les exigences de la politique. M. Chauveau est encore un bibliographe et un amateur passionné du beau et du vrai dans l'art et la littérature; ses voyages en Europe ont développé chez lui ces heureuses dispositions; les hommes lettrés de France l'ont reconnu comme un des leurs et ont rendu un brillant hommage à son talent de poète et d'orateur. Les remarques suivantes indiqueront que l'homme le mieux doué n'est pas exempt de défauts.

Tous les poètes et les orateurs, depuis Démosthène et Cicéron, ont de la misère à se défendre de l'impression qu'ils sont supérieurs aux autres hommes; c'est peut-être vrai, mais ils le laissent trop voir; ils sont portés à poser, à solliciter les regards et les applaudissements; l'un portera une longue chevelure, ou se fatiguera pour se donner une figure pâle et mélancolique, un autre paraîtra distrait en adressant la parole ou prêter une oreille attentive aux sons mélodieux qui tombent de sa bouche. Les adulations, les flatteries et l'encens qu'on a prodigués à M. Chauveau, depuis sa jeunesse, les succès continus qui ont signalé sa carrière, ont donné à sa sensibilité naturelle un développement qui nuit quelquefois à sa dignité d'homme d'État, en lui faisant faire des démarches peu dignes de sa position. Il donne trop d'importance à des incidents personnels; il devrait exercer son talent diplomatique et son activité politique sur un terrain plus vaste, ménager sa poudre pour les grandes circonstances.

M. Chauveau n'a pas encore eu le temps de donner la mesure de ses capacités comme homme d'État; les progrès qu'il a faits, déjà, témoignent de ce qu'il pourrait être, s'il passait plusieurs années au pouvoir. Les uns lui reprochent l'inactivité de son gouvernement, son impuissance en face des besoins du pays; beaucoup croient qu'il ne pouvait faire plus, sur le principe qu'on ne peut tirer de l'or d'une mine de fer ou de plomb, ou faire sortir un fleuve d'un ruisseau. Prenons garde de nous laisser trop entraîner par le triste préjugé qu'on ne peut être homme d'État sans être malhonnête, sans mettre de côté conscience, vertu et honneur; nous n'avons pas trop d'hommes de talent et de mérite, craignons d'en diminuer le nombre par des critiques injustes ou trop sévères.

Si le gouvernement de M. Chauveau, qui est composé d'hommes de talent et de patriotisme, ne démontre pas l'utilité et l'importance de nos institutions locales, ce sera un grave échec pour la Confédération.

L. O. DAVID.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur rappelant les dernières paroles du magnifique discours prononcé par M. Chauveau, lors de l'inauguration du monument dont nous avons parlé.

Après avoir fait le tableau des faits héroïques que ce monument était destiné à rappeler, l'éloquent orateur continue en ces termes:

"Et voilà ce qui s'est passé ici il y a près d'un siècle! Et aujourd'hui, les drapeaux de la France et de l'Angleterre, unis par des banderolles qui portent les noms de victoire gagnées en commun, flottent amis sur le champ de bataille du

13 septembre et du 28 avril, comme ils flottent sur les mers de l'Europe et sur les rochers de l'antique Chersonèse!

Un gouverneur anglais, dont l'esprit éclairé et le noble cœur ont su comprendre tout ce qu'il y avait de beau, de religieux, d'humain, dans la mission que nous l'avons prié d'accepter, préside à cette apothéose des braves des deux nations. A l'exemple du militaire distingué qui, l'année dernière, était venu rencontrer sur son passage la pompe funèbre que nous fimes aux braves du vingt-huit avril, et saluer leurs restes de généreuses paroles, des officiers et des soldats anglais, justement impatients du repos qui leur échoit dans ce jour de combat, écoutent avec un religieux silence le récit de cette vieille victoire française, parce qu'ils savent qu'il n'y a que les lâches qui sont jaloux, et que leur nation s'est couverte elle-même de trop de gloire pour avoir peur de la gloire des autres!

Et, en présence de Lady Head et de la moitié la plus intéressante de la société de Québec, (la beauté, comme toujours, souriant au récit des actions courageuses,) en présence du commandant d'une Corvette Française (1) chargés d'une mission toute pacifique, et de ses marins qui, mille fois les bienvenus parmi nous, sont arrivés ici à temps pour voir de leurs yeux ce que, si nous avons été longtemps oubliés de la France, nous n'oublions pas ses héros d'autrefois non plus que ceux d'aujourd'hui; en présence de nos concitoyens anglais, irlandais, écossais, héritiers des vertus des peuples des trois royaumes avec qui nous aimons à fraterniser; en présence des descendants des Hurons, les fidèles alliés de nos ancêtres, qui donneront leur part de sang et cueilliront leur part de gloire sur tous les champs de bataille de l'Amérique, nous, les descendants des miliciens de 1760, nous enfermons dans un même monument les ossements confondus des grenadiers de la reine et des montagnards écossais, qu'un Archevêque a bénis sans leur demander à quel culte ils avaient appartenu.

Et que ne dira-t-il pas à la postérité ce monument? Quel enseignement plus profond, quel plus haut tribut à l'héroïsme des temps anciens, à l'union fraternelle du temps présent, à l'oubli des haines passées, au souvenir des gloires qui ne passeront pas!

Ne parlera-t-il pas le même langage éloquent que parle, dans un autre endroit, l'obélisque élevée à la mémoire commune de Wolfe et de Montcalm, par un gouverneur anglais, trop soldat lui-même pour distinguer entre le soldat vainqueur et le soldat vaincu, lorsque tout deux étaient morts en héros?

Ne dira-t-il pas aux Bretons comme aux Français, aux émigrés comme aux natifs, que la même fidélité que nos pères avaient montrée pour leur ancien drapeau, nous l'avons montrée pour le nouveau; que s'ils étaient les hommes de Carillon et des Plaines d'Abraham, nous avons parmi nous les hommes de Lacolle et de Chateauguay, et que nous, les hommes de la nouvelle génération, nous n'avons pas encore dit à l'histoire le dernier mot de notre race?

Ne dira-t-il pas aux générations futures que le souvenir des grandes actions a beau dormir dans la poussière et l'oubli, il faut qu'un jour, ne fut-ce qu'après un siècle, ils se réveille et ressuscite rayonnant d'une splendeur imprévue?

Ne dira-t-il pas aux hommes trop positifs peut-être de notre époque, qu'après tout l'on ne meurt qu'une seule fois, et que, cette fois là, il vaut autant mourir écrasé par la mitraille que sous les roues d'un char à vapeur; que ceux qui agitaient, qui s'enrichissaient il y a un siècle, sont morts tout comme ceux qui combattent, Bigot et Deschenaux aussi bien que Montcalm et Lévis, et qu'ils sont oubliés, exécrés, tandis que les pauvres soldats, les pauvres miliciens et les pauvres sauvages du vingt-huit avril reçoivent, après plus d'un siècle, à la face du soleil, l'apothéose la plus magnifique qu'il nous soit possible de leur donner?

N'enseignera-t-il pas aux peuples de l'avenir que les guerres et les haines d'un siècle sont les amitiés et les alliances d'un autre siècle, que la face des empires change, que les empires eux-mêmes s'écroulent; qu'une seule chose reste debout, la mémoire des braves?

Ne dira-t-il pas qu'après avoir lutté sur terre et sur mer dans les arts de la guerre et dans ceux de la paix, dans les sciences, où elles ont produit Pascal et Bacon, Newton et Cuvier, Laplace et Herschell, dans les lettres où elles ont placé au faite de l'intelligence humaine, Bossuet et Milton, Shakespeare et Corneille, Lamartine et Byron, notre ancienne et nouvelle mère-patrie, désespérant de pouvoir se vaincre l'une l'autre, se sont décidées à dominer réunies le reste du monde?

Ne dira-t-il pas qu'après l'oubli séculaire de tous les souverains et de tous les gouvernements, le puissant allié de notre gracieuse souveraine, le neveu de l'illustre empereur qui, dans l'universalité de son génie, avait réalisé cette parole d'un ancien, *nil humani alienum a me*, au milieu des préoccupations sans nombre d'une époque où se décide le sort de l'Europe et de la civilisation, s'est souvenu d'un million de Français oubliés sous le drapeau britannique, d'un peuple qui surgit aux yeux de la France comme une apparition d'outre-tombe!

Et lorsqu'il s'élèvera, ce monument, surmonté de la statue que nous irons demander à la France, notre alliée, d'y placer elle-même, ne croyez-vous pas que le vieillard, en s'agenouillant sur la tombe des guerriers ainsi glorifiés, regrettera de n'avoir pas, lui aussi, donné sa vie pour la patrie; que le jeune homme se relèvera pour s'élançer plus courageux et plus ferme dans la carrière qu'il aura choisie, et que la mère qui passera près d'ici, tenant son jeune fils par la main, lui fera détourner la tête, de crainte que la fascination de tous ces honneurs rendus au courage, n'enlève trop tôt à son amour, pour le jeter sur la voie périlleuse de l'honneur?

Et ces guerriers eux-mêmes, s'il leur était donné de se lever de leur couche funèbre, et de contempler le jour aussi pur et brillant qu'il était sombre le jour de leur combat; ces campagnes aussi riches, aussi heureuses qu'elles étaient alors désertes et dévastées; cette ville alors en ruines, et qui, florissant aujourd'hui dans les arts de la paix, se répand partout dans la vallée et, déjà, sur le côté, envahit jusqu'à leur sépulture; ce bassin splendide, *cet affluve d'eau bel et profond*, comme disait Champlain, aujourd'hui couvert des vaisseaux de toutes les nations, au milieu desquels se trouve enfin un de ces vaisseaux français que nos pères attendaient avec tant d'angoisse à l'heure suprême; s'il était donné à nos miliciens d'entendre, après un siècle, parler français sur leur tombe; de voir, comme ils disaient naïvement, de voir leurs gens, des uniformes français mêlés à des uniformes anglais pour leur rendre hommage; de contempler leur religion et leur nationalité debout encore et respectées à côté de la religion et de la nationalité des conquérants, sous cette domination anglaise qu'ils redoutaient si fort, n'est-il pas vrai qu'ils demanderaient comme une faveur de vivre quelque temps auprès de nous?

Mais non, guerriers que nous vénérions, vous avez payé votre dette à la patrie, c'est à nous de payer la nôtre. Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée, la nôtre à peine commence. Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas ? Pour vous quelles que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous, dormez en paix, sous les bases de ce monument, entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme... dormez... jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge, accompagnée des roulements d'un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles, et alors tous, anglais et français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous levez tous, non pas pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, nous entreprenons de vous donner, non pas pour une gloire d'un siècle ou de plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu lui-même passera quand les temps ne seront plus !

Un discours comme celui-là suffirait en France pour illustrer un homme ; nous serions bien difficiles, s'il nous fallait quelque chose de plus.

L. O. D.

## L'EXPEDITION DE LA RIVIERE ROUGE.

Les Américains sont décidés à exécuter leurs menaces ; ils ne veulent pas laisser passer l'expédition dans leurs canaux. Le "Chicora," qui était parti, il y a quelques jours, avec des provisions, a été forcé de revenir, à son entrée dans le canal Ste. Marie. Le capitaine du "Chicora" porta d'abord peu d'attention à la rumeur que le gouvernement américain se proposait de l'empêcher de passer, vu qu'il n'avait pas à proprement parler de munitions de guerre à bord de son vaisseau. Il se rendit cependant au bureau du surintendant du canal pour savoir à quoi s'en tenir :

Alors le surintendant tout en témoignant tous les égards possibles à ses visiteurs, écrivit la note suivante qu'il remit au capitaine :

"Capt. McLean,—Monsieur,

"Jusqu'à plus amples instructions, je ne puis vous permettre de passer le canal Ste. Marie avec le "Chicora."

"Votre très-humble, etc.

"E. H. CARLETON,  
"Surintendant."

On tint alors conseil, et l'on décida que le plus court était de ramener le "Chicora" vers le rivage canadien, de le décharger et de retourner à Collingwood.

L'Algoa est ancré à Pointe de Grâce à six milles du canal, pour y attendre la cargaison du "Chicora". Le déchargement se fit rapidement.

La plus grande indignation règne en cet endroit. Lorsque le "Chicora" fut à douze milles du Sault, les quinze chaloupes que le bateau portait, furent mises à l'eau et confiées à des individus pour leur faire passer le chenal.

Le "Globe" publie déjà une lettre de son correspondant spécial qui est parti il y a quelque temps pour la Rivière-Rouge, de St. Paul. Il racontait avoir été attaqué le 1er mai près de Georgetown par 8 sauvages qui ont fait feu sur lui—mais heureusement sans le blesser ; il a pu retourner à Georgetown.

D'un autre côté les Féniciens se proposent, paraît-il, d'attaquer l'expédition canadienne et de l'empêcher de se rendre au Fort Garry. Les dépêches télégraphiques et les journaux de l'Ouest affirment que le mouvement est sérieux et que trois à quatre cents Féniciens sont déjà rendus à St. Paul pendant que d'autres bandes s'organisent sous la conduite d'anciens officiers de l'armée américaine.

Des rumeurs apprennent que Riel va se joindre aux Féniciens et aux Sioux pour résister à l'entrée des troupes canadiennes ; d'autres disent que Riel n'offrira aucune résistance et que les Sioux se battraient contre lui plutôt que pour lui. Mais comme l'expédition ne mettra pas le pied sur le territoire de la Rivière-Rouge avant sept ou huit semaines les choses ont le temps de changer. Il paraît certain que les troupes attendront le résultat du rapport des délégués du gouvernement de Riel avant de continuer leur marche. Or tout fait croire que Riel et ses partisans accepteront la constitution libérale que vient de leur donner le gouvernement canadien.

A propos des féniciens et de leurs projets, voici ce qu'on écrit de Louisville :

Les féniciens de cette ville se donnent beaucoup de mouvement par le temps qui court ; ils ont tout l'air de se disposer à se mettre en campagne. De nombreuses quantités d'armes et de munitions ont été achetées ; la fraternité tient des séances nocturnes ; des centaines de nouveaux membres sont journellement enrôlés et de grosses sommes souscrites. Les nouvelles recrues sont continuellement occupées à faire l'exercice. Pendant les dix derniers jours, des agents de la confédération ont visité la ville, et l'on dit que les troupes féniciennes ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à partir au premier moment. D'après les meilleures informations, il paraît certain que les féniciens ont l'intention d'attaquer le corps de troupes que le Canada se dispose à envoyer contre les insurgés de Winnipeg. On sait que l'expédition canadienne doit emporter avec elle une grande quantité d'armes, de munitions et de provisions, ce qui constituerait une excellente capture, outre que ce coup de main serait un terrible soufflet donné à l'Angleterre. La circonstance paraît avantageuse, attendue presque toutes les troupes américaines en disponibilité ont été envoyées dans les plaines pour faire face aux Indiens, et que le gouvernement de Washington ne pourrait en conséquence offrir qu'un très-faible obstacle. Les chefs prétendent n'avoir rien à redouter de ce côté-là. Le plan de campagne est, dit-on, de concentrer un grand nombre d'hommes en habit bourgeois, sur divers points de la frontière, et à la portée de fusil. On suppose que les troupes anglaises se rendront par eau jusqu'au canal Sainte-Marie qu'ils détourneront en passant sur le territoire canadien. Les féniciens s'empareront des embarcations, couperont la retraite aux troupes, et les attaqueront avec des forces assez considérables pour les anéantir.—Les chefs disent que ce plan est de facile exécution, et que le succès est assuré.

## FAITS DIVERS.

DÉTAILS SUR LE VOL COMMIS CHEZ M. MUSSEN.—Augustin Décarie et Meek ont comparu à la Cour de Police, devant le juge Brehaut, sous soupçon de complicité dans le vol commis dans la nuit de samedi dernier, au magasin de M. Mussen. Ils ont dû donner un cautionnement de £40 chacun pour leur comparution à la Cour de Police. MM. Thos. Coghlan et Robert J. Armstrong, marchand, ont cautionné pour M. Meek, et MM. Ignace Choquette, et George Bowie pour Augustin Décarie. Voici comment les voleurs se sont échappés dimanche matin. Vers 5 heures, une voiture s'arrêta devant l'hôtel de Meek, et le yankee Fletcher s'embarqua immédiatement avec son compère Ragner, ayant eu le soin de déposer à l'avance deux coffres dans la voiture. Le charretier, du nom de Desgeorges, qui ne jouit pas, paraît-il, d'une grande réputation d'honnêteté, a raconté ainsi à la Cour de Police, ses péripéties. Il dit qu'après être partis de la Côte St. Lambert, ils descendirent la rue Notre-Dame et Ste. Marie, et après avoir traversé le fleuve vis-à-vis Longueuil par le vapeur, ils se dirigèrent vers le village. De là, ils partirent pour St. Rémi, où ils arrivèrent à midi, dans la journée de dimanche, et après un voyage de 8 heures, ils franchirent la ligne 45ème, près de la jonction de Moore.

Dimanche vers 9 heures Fletcher et Meek payèrent et renvoyèrent leur charretier alors qu'ils n'étaient plus qu'à quelque distance de la frontière. Le charretier arriva en cette ville tard dans la nuit de lundi et les audacieux filous foulaient depuis longtemps le sol américain lorsque le vol fut découvert. On dit que les auteurs de ce vol forment partie de la bande des croques qui ont commis il y a quelque temps le grand vol de la Banque Ocean précisément de la même manière.

A Roxton, le cinq du mois courant, un jeune homme de 12 à 13 ans, du nom de Charles Racine, charroyait seul de l'écorce de pruche sur la propriété de son père. Comme il retardait à revenir du bois, quelqu'un partit à sa rencontre ; et à 5 ou 6 arpents de la maison l'on trouva la voiture renversée sur le malheureux jeune homme. Quand on parvint à le tirer de dessous l'écorce, où il avait été pendant une heure ou deux au moins, il était mort. Le Dr. Ducharme de Waterloo fut appelé à tenir une enquête, et le verdict du juré a été : mort accidentelle.

Une course au vélocipède vient d'avoir lieu, en France, de Toulouse à Villefranche, distance de 39½ milles. Quinze compétiteurs y ont pris part et la victoire est échue à Léotard, le célèbre gymnaste, qui a parcouru la distance en trois heures et quarante-quatre secondes, c'est-à-dire au taux de 12½ milles par heure.

Tous les enfants mâles qui naquirent sujets français, le jour de la naissance du Prince Impérial, ont chacun une pension annuelle de 100 francs que leur a faite l'empereur, et le total de ces pensions s'élève au chiffre annuel de 300,000 francs.

HORRIBLE.—Une correspondance de Panama rapporte le fait suivant :

Dans la Sierra Profunda, une des plus redoutées par les voyageurs chiliens, un drame terrible vient de s'accomplir. Le fameux bandit Gomez-y-Lagoberon était cerné par les gardes civils (gendarmes) dans une caverne sans issue où il s'était réfugié avec une de ses prisonnières.

Doué d'une force surhumaine, il était parvenu à arracher des blocs de rochers, qui lui servirent à boucher l'ouverture de la caverne, de telle façon que les gardes, ne pouvant parvenir à forcer l'entrée, résolurent de prendre le bandit par la famine.

Que fit celui-ci ? N'ayant pas de vivres, il se mit, pour ne pas mourir de faim, à ronger les seins de sa prisonnière.

Quand les gardes eurent déblayé l'entrée de la caverne et se furent emparés du bandit, la victime avait le sein gauche entièrement rongé et le sein droit à moitié entamé.

Cette pauvre femme, qui appartient à une des meilleures familles, a été rendue à son mari, qui a pleuré de joie.

SUICIDE.—Un fait, qui, au premier abord, peut paraître invraisemblable, s'est passé l'autre soir, dans le Faubourg Saint-Honoré, à quelques pas de la rue Royale, à Paris.

Un jeune homme, assez bien mis, paraissant âgé de 25 ans environ, s'est tiré un coup de pistolet dans la tête.

Il s'est affaissé aussitôt sur lui-même, des passants l'ont conduit dans une pharmacie, et pendant qu'on allait chercher le commissaire de police, un premier pansement fut fait par le pharmacien. Un médecin appelé en toute hâte remarqua que la balle avait traversé le crâne et était ressortie par derrière, et se prépara à constater le décès, lorsque au bout d'un quart d'heure à peu près, le jeune homme ouvrit les yeux, se souleva, regarda de tous côtés d'un air étonné, fit quelques pas dans la pharmacie et dit aux assistants stupéfaits :

—Eh bien !... qu'est-ce que j'ai ?

Il avait deux trous dans la boîte osseuse, pas davantage. Ce cas exceptionnel fera sans doute l'objet d'un mémoire à l'Académie.

Lorsque le commissaire a procédé à l'interrogatoire du suicidé, c'est avec le plus grand calme et la plus parfaite lucidité que le mort a répondu aux questions d'usage.

En voilà un qui l'échappe belle.

PISTE PERDUE.—On sait que \$35,000 ont été volés dernièrement dans la caisse du Trésorier de Newport (Indiana), que quelques jours après le hasard ayant fait découvrir deux individus en la possession desquels se trouvait une partie des valeurs volées, des centaines de citoyens se sont mis à la poursuite de ces individus qui s'étaient réfugiés dans les bois après avoir traversé une rivière à la nage, ce qui les avait contraints à se dépouiller d'une partie de leurs vêtements. Les fuyards n'avaient gardé sur eux que leur chemise et leur caleçon, circonstance qui faisait considérer leur capture prochaine comme inévitable, le bois étant cerné.

Mais les dernières nouvelles nous apprennent qu'un événement imprévu a rendu le résultat de la chasse fort douteux. Deux honnêtes campagnards, qui d'aventure se trouvaient au beau milieu du bois, ne se doutant nullement de ce qui se passait, ont été surpris par les voleurs qui, leur mettant le pistolet sur la gorge, les ont forcés à quitter leurs vêtements. Les malfaiteurs ont aussitôt revêtu ces détroques et ont abandonné les deux villageois dans l'équipage où ils se trouvaient eux-mêmes l'instant d'auparavant.

Ces braves gens se regardaient tout penauds, ne comprenant rien à la situation et se demandant si c'était une plaisanterie. Ce qui a achevé de les dérouter, c'est qu'au bout d'un mo-

ment ils se sont vu entourer, de la bande des chasseurs qui, les prenant à leur tenue pour les voleurs, les ont saisis au collet et entraînés vers le village en poussant des cris de triomphe. On a même délégué, pendant une halte, pour savoir s'il ne conviendrait pas, sans aller plus loin, de lyncher les prisonniers. Ceux-ci, qui ouvraient des yeux comme des portes cochères, mais sans pouvoir parler tant leur émotion était vive, ont subitement recouvert la parole en comprenant que leur vie était en danger. Avec force sanglots et gémissements ils ont conté leur aventure, dont il leur a été facile d'établir la véracité.

Ils en ont été quittes pour la peur et pour la perte de leurs vêtements. Les véritables voleurs avaient profité du temps que cette diversion faisait perdre à leurs traqueurs pour gagner de l'avance, et l'on désespérait de pouvoir les rejoindre.

Une partie de cette somme vient d'être recouvrée dans les circonstances que voici :

Mardi soir, un fermier de Clinton était assis devant sa porte, lisant dans un journal de la localité le récit du vol en question, quand vint à passer deux individus dont les allures lui semblèrent suspectes. Il leur cria de s'arrêter un instant. Cette invitation eut pour résultat de les faire dévaler à toute jambes. Il leur courut après, et une bande d'ouvriers en chemin de fer, voyant un homme en poursuivre deux autres, se mirent à les poursuivre aussi, de confiance et sans s'inquiéter de savoir de quoi il s'agissait. Les fuyards, arrivés au bord de la rivière Wabash, se dépouillèrent en un tour de main d'une partie de leurs vêtements et se jetèrent à la nage. Les poursuivants, arrivés deux minutes après sur la rive, s'aperçurent qu'un des inconnus avait déposé, avec ses effets d'habillement, une petite caisse qui l'aurait embarrassé dans la rivière. La caisse fut ouverte ; elle contenait \$15,000, qui ont été reconnus faire partie de la somme enlevée dans le bureau du trésorier.

Cependant les nageurs atteignirent rapidement la rive opposée ; mais, en sortant de l'eau, ils se trouvèrent en face d'un citoyen qui voulut les arrêter et qui terrassa même l'un d'eux d'un coup de bâton. A cette vue, l'autre exhiba un revolver ; le citoyen battit en retraite, l'homme à terre se releva, et son camarade et lui, en chemise et en caleçon, dis parurent dans les bois.

La nouvelle de l'aventure s'est aussitôt répandue, tout le pays est sur pied, des centaines de citoyens battent les bois et il paraît impossible que les voleurs puissent s'échapper.

UNE ÉPOUSE REGRETTÉE.—William Viglioni, tapissier à Tarrytown, ayant perdu sa femme dernièrement, a adressé à ses amis une lettre de faire part ainsi conçue,

"Partie de ce monde, à Tarrytown, Marie-Marguerite Massena, petite-niece du maréchal de France Massena, et femme adorée de Guillaume Viglioni. Elle était née à Rochester, département du Var (France) en octobre 1831 ; elle est morte le 9 avril 1870.

"Elle est morte pour ce monde, mais son âme est auprès de Dieu, et le souvenir de ses vertus reste à son mari inconsolable, etc."

Les funérailles, malgré une pluie torrentielle, ont été suivies par une grande foule. Au moment où le cercueil allait être descendu dans la fosse, Viglioni l'a ouvert et a embrassé longuement le visage du cadavre. Ensuite, se tournant vers son fils, bambin de 5 ans, il lui a dit de donner un dernier baiser à sa mère, mais l'enfant a répondu par un refus énergique. Alors son père l'a pris au collet et, malgré une résistance désespérée, l'a forcé à embrasser la morte. Cette scène bizarre a produit une singulière impression sur les assistants.

UN DUEL ANGLAIS.—On dit que le duel a disparu des mœurs anglaises, erreur ! Dernièrement, deux charbonniers du Lancashire se sont battus à outrance et dans des circonstances assez singulières.

On raconte qu'ils avaient contracté en Amérique, où ils avaient résidé deux ou trois ans, des habitudes passablement excentriques. De retour en Angleterre, ils s'étaient construits deux huttes au milieu d'une vallée sauvage de Lancashire. Les gens du pays les appelaient les "deux fous."

La semaine dernière, nos deux hommes échangeaient quelques mots un peu vifs ; une altercation s'ensuivit, des paroles de mort furent prononcées, et chacun, se précipitant dans la hutte, décrocha son revolver.

Puis, avant de faire feu l'un sur l'autre, ils vidèrent un verre de rhum pour se donner du courage, se placèrent sur le seuil de la hutte et tirèrent l'un sur l'autre.

Aucun ne tomba.

Le fureur des combattants était loin d'être calmée. Ils se précipitèrent de nouveau dans la hutte, vidèrent un second verre de rhum, réparèrent sur le seuil et échangeèrent un second coup de feu.

Leur rage était si grande, que nos deux hommes se manquèrent de nouveau.

La fureur les gagnait. On se rua dans la hutte, on vida un verre avec fureur et l'écume aux lèvres, on se retrouva sur le seuil de la porte, tremblant de rage.

Deux coups partirent à la fois.

Personne ne tomba. Les deux hommes étaient arrivés au paroxysme de la fureur. Ils firent volte-face, collèrent à leurs lèvres la bouteille de rhum, la vidèrent d'un trait, se précipitèrent sur le seuil, et avec un rugissement échangeèrent un coup de feu.

Cette fois les deux hommes firent un demi tour sur eux-mêmes et tombèrent... ivres morts.

Ainsi se termina le duel.

Il y a longtemps qu'on n'avait entendu parler du général Lee, modeste et héroïque commandant des armées du Sud.

Les journaux de Charleston nous apprennent que le vieux général a quitté sa retraite de Livingston en Virginie pour venir faire une courte visite à la métropole carolinienne.

Dès que la présence du vieux chef de la Cause Perdue fut connue, dit un journal charlestonien, un fluide électrique parcourut la ville. Tout travail et tout plaisir cessant, la population se porta en masse au domicile du général pour lui rendre hommage. Pendant cinq heures de temps, vieux à barbe grises, hommes murs, jeunes gens, adolescents, mères, grand-mères, jeunes dames, filles, se succédèrent sans interruption pour serrer la main au noble Lee. Lui, s'est prêté à cette fatigante cérémonie avec une bonhomie charmante ; il a eu pour tous un regard paternel, un mot bienveillant. Il est toujours droit comme un I, plein de santé et de vigueur, et son attitude dénote plus le gentleman que le soldat éprouvé sur tant de champs de bataille. En partant, il a fait cette remarque : Je suis émerveillé de voir avec quelle vigueur la population de Charleston a repris courage et avec quelle facilité la ville s'est développée après tant de désastres.



POULE DE HOUDAN.



COQ DE HOUDAN.



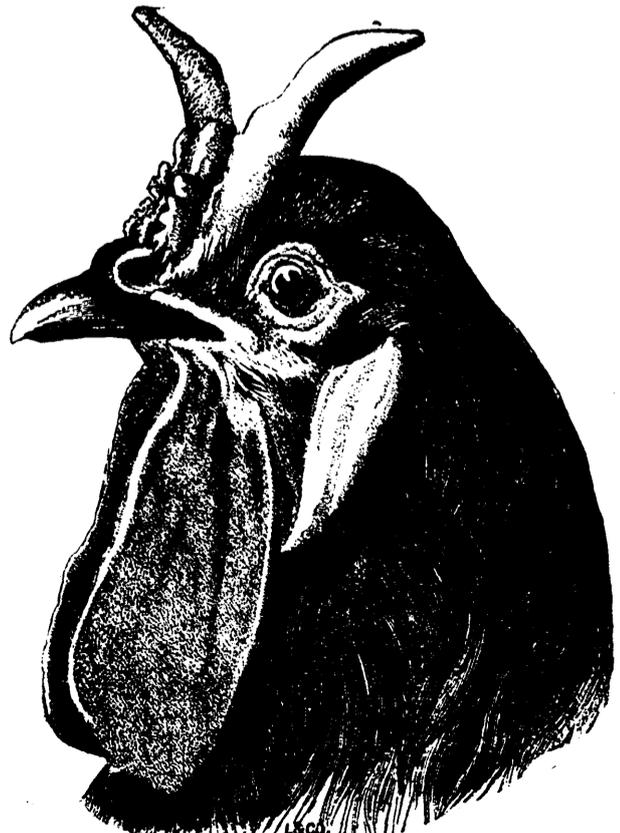
POULE DE CREVECŒUR.



COQ DE CREVECŒUR.



POULE DE LAFLECHE.



COQ DE LAFLECHE.

VOIR PAGE 155.

## SA SAINTETÉ PIE IX.

Nous donnons, aujourd'hui, le portrait de Pie IX. Nous n'entrerons pas dans de grands détails sur l'illustre chef du catholicisme, car sa vie et ses œuvres sont bien connues.

Nous ne parlerons que des principaux événements de cette carrière si bien remplie.

Giovanni Maria Mastai Ferretti, (Pie IX) naquit à Sinigaglia, dans la Principauté d'Ancône, le 13 mai 1792. Il est par conséquent âgé de 78 ans. Dès sa jeunesse, il se fit remarquer par ses talents, sa piété et sa douceur. De bonne heure il entra dans les ordres, et sa piété et ses heureuses dispositions firent dire au supérieur du Séminaire, où il faisait ses études théologiques, qu'il voyait un grand pape en Mastai Ferretti. Il fut ordonné prêtre en 1817 à l'âge de 25 ans. Il fut d'abord employé comme chapelain dans une institution d'orphelins ; mais Pie VII qui l'avait remarqué, le nomma auditeur de Monseigneur Mugi, vicaire Apostolique du Chili. A son retour d'Amérique, il fut appelé à de plus importantes fonctions, et toujours il se fit remarquer par ces hautes capacités.

En 1829, à l'âge de 38 ans, il fut fait archevêque de Spolète, et en Décembre 1832, archevêque d'Imola. Durant son séjour à Imola, si grande et si inépuisable était sa charité que souvent son intendant ne savait comment il pourrait subvenir aux dépenses du palais archiépiscopal.



SA SAINTETÉ PIE IX.

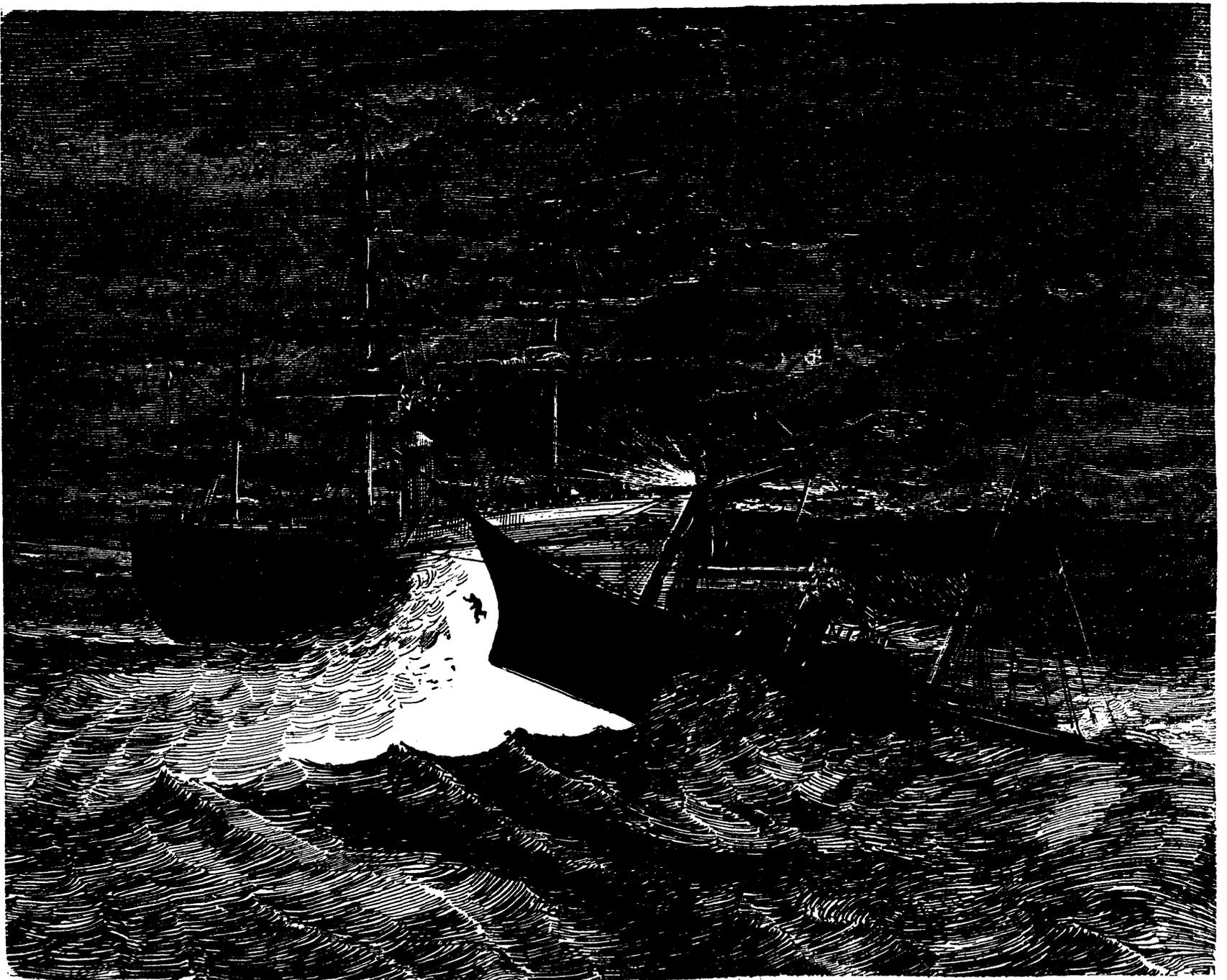
Le 16 juin 1846, il fut élu pape et 5 jours après il fut solennellement couronné à St. Pierre. C'est le 259ième pape.

En 1848, Pie IX fut obligé de laisser Rome pour échapper aux coups de la révolution dirigée par Garibaldi et Mazzini. Il se retira à Gaète, petite ville située sur la frontière de Naples. Le 14 Avril 1850, il retourna à Rome, escorté par les troupes Napolitaines. La république française y avait d'ailleurs depuis quelques jours envoyé des troupes pour maintenir la tranquillité.

En 1854, le 8 Décembre, Pie IX proclama le dogme de l'Immaculée Conception, et dix ans plus tard, en 1864, il adressait au monde la lettre encyclique et le syllabus si bien connus, qui condamnaient les principales erreurs des temps modernes, erreurs contenues en quatre-vingts propositions.

La durée moyenne du règne des 258 prédécesseurs de Pie IX est de sept ans, un mois et quelques jours. St. Pierre a régné plus de 25 ans, Pie VI élu en 1775 a régné 24 ans, 6 mois et 14 jours, Adrien I, élu en 772, a régné près de 24 ans, Pie VII, 23 ans, 5 mois et six jours.

Le pontificat de Pie IX est déjà plus long que celui des papes mentionnés en dernier lieu, et sa santé est tellement bonne, que l'on peut raisonnablement espérer qu'il continuera à régner encore plusieurs années.



L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 19 MAI, 1870.

LA PROVINCE DE QUÉBEC ET L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE.

Cet ouvrage publié par ordre du gouvernement de Québec, a un mérite hors ligne. C'est un tableau fidèle, une photographie exacte, pourrions-nous dire justement, de la Province de Québec envisagée sous tous les aspects. Quelques citations de l'introduction expliquent mieux le but et la façon du livre :

"Le but de cette publication est de faire connaître la Province de Québec aux émigrants Européens, et de démontrer les avantages réels qu'ils peuvent rencontrer en venant s'y fixer.

"Placée à côté de la République Américaine, qui a le privilège d'absorber une si grande part de l'attention que l'Europe accorde à ce continent, notre Province, nous le sentons, a besoin d'élever la voix et de faire valoir ses mérites, pour attirer sur elle les regards de l'étranger.

"La variété de nos ressources, la solidité de nos institutions politiques, la perfection peu commune de nos lois, le bien-être matériel qui est le partage de notre population, la paix et la bonne harmonie qui règnent parmi les différentes races dont elle est composée : voilà autant de points sur lesquels il est de notre intérêt que la lumière se fasse.

"Chacun de ces sujets, pour être développé dans tous ses détails, exigerait plus d'espace que n'en comporte la nature de cet écrit. Nous les traiterons d'une manière succincte et au point de vue pratique, afin de ne pas fatiguer le lecteur de détails purement théoriques. Inutile d'ajouter que ce n'est pas comme œuvre littéraire que ce travail se recommande au public ; on s'en convaincra facilement du reste : c'est uniquement par l'exactitude et l'utilité des renseignements qui y sont consignés, que nous pouvons espérer d'intéresser et de convaincre la classe de lecteurs auxquels il s'adresse de préférence, c'est-à-dire ceux qui sont dans le cas d'émigrer en Amérique.

"La conquête de l'aisance, qui en Europe représente les travaux réunis d'une famille pendant plusieurs générations, est la plupart du temps ici l'œuvre d'un seul individu. Demandez à ce négociant, dont la fortune vous éblouit, à quelle époque remontent les opérations commerciales de la maison qu'il dirige, il vous répondra qu'il y a 15 ans, 20 ans, 30 ans peut-être, il est arrivé au Canada sans protection aucune, ne comptant pour sa subsistance que sur le travail du lendemain. Il s'est livré au travail, et il est parvenu où vous le voyez aujourd'hui. Voyez ces belles fermes ornées de riches résidences qui entourent nos villes, ou qui vous apparaissent çà et là dans nos campagnes ; informez-vous quels en sont les propriétaires, et vous serez étonné d'apprendre combien il y en a qui appartiennent à des nouveaux-venus débarqués ici sans autre capital que leurs bras. En un mot, parcourez toute l'échelle sociale en Canada, et vous trouverez jusqu'aux degrés les plus élevés des Européens que le besoin avait jetés sur nos rivages, et auxquels la fortune a prodigué ses dons. Accueillis avec bienveillance, ils font bientôt cause commune avec nous, et nous oublions qu'ils sont étrangers longtemps avant qu'ils ne l'aient oublié eux-mêmes.

Ce travail, suggéré par l'Hon. ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, M. Ls. Archambault, est l'œuvre de M. Lesage, son Député.

Rien de plus parfait que ce pamphlet, qui porte l'empreinte des qualités de M. Lesage comme écrivain : style sobre et tout à la fois élégant, précis et laconique sans cesser d'être très clair. Il s'échappe en outre de ces pages une douce chaleur patriotique qui vous fait du bien et que M. Lesage voudrait tempérer sous des dehors officiels qu'il essaie vainement de faire paraître froids.

Nous ferons dans quelque temps mieux connaître le livre de M. Lesage, que nous utiliserons pour un travail que nous sommes à préparer sur les avantages qu'on peut tirer de notre constitution locale. Il nous suffira de dire, quant à présent, que ce livre fait grand honneur et à son auteur et au gouvernement de Québec : au gouvernement, en prouvant qu'il travaille sérieusement et intelligemment à attirer l'émigration et qu'il sait s'entourer d'employés de talent, de mérite et fort laborieux ; à M. Lesage, à qui cette œuvre patriotique a coûté un immense travail et dont elle a encore rehaussé la réputation comme littérateur et officier civil capable.

J. A. MOUSSEAU.

REVUE PARLEMENTAIRE.

La prorogation du Parlement a eu lieu, jeudi soir, à 2 heures, avec les cérémonies habituelles.

Après la présentation de quelques rapports, M. Masson, de Terrebonne, demande au gouvernement s'il a été informé d'une attaque faite par les Sioux contre les habitants du Portage de la Prairie.

M. McDougall répond que la nouvelle n'a d'autre fondement que la détermination où sont les Sioux de se défaire du gouvernement de Riel et de rétablir l'autorité de la reine.

MM. McKenzie et Cameron se déclarent pour l'expédition, ajoutant même que si 1,000 hommes sont insuffisants, il faudra en envoyer 10,000 et 20,000 au besoin.

L'hon. M. Holton blâme l'expédition faite sur des données aussi incertaines que celles expliquées à la Chambre ; il pense que le gouvernement Impérial est tenu de remettre au Canada un territoire pacifié.

La motion de Masson de Soulanges n'ayant point été secondée, a été abandonnée.

A la troisième lecture du bill des subsides, M. Tremblay propose un amendement ainsi conçu :

"Que le bill soit renvoyé au comité avec instruction d'ajouter une clause défendant l'emploi de toute somme d'argent pour une expédition au Nord-Ouest, attendu que telle expédition devrait être faite aux dépens et sous la responsabilité du gouvernement impérial."

L'amendement mis aux voix est perdu par 13 voix contre 69.

Voici les noms de ces membres : Béchard, Benoit, Bourassa, Cheval, Coupal, Dufresne, Gaudet, Geoffrion, Killam, Pelletier, Pouliot, Pozer et Tremblay.

Voici la division du Sénat sur l'amendement au bill concernant le tarif proposé par l'Hon. M. MacPherson :—

Pour :—Les Hons. MM. Allan, Blake, Bourinot, Chaffers, Christie, Cormier, Dickson, Guevremont, Hamilton (Kingston), Leonard, Leslie, Letellier de St. Just, Locke, McClellan, MacPherson, Malhiot, Miller, Ollivier, Reesor, Robertson, Sanborn, Simpson, Wark, Wilmot.—24.

Contre :—Les Hons. MM. Aikins, Armand, Benson, Bell, Bureau, Burnham, Campbell, Chapais, Crawford, Duchesnay, E. H. J. Dumouchel, Holmes, Kenny, Lacoste, McCrea, McDonald, McLellan, McMaster, Matheson, Mills, Mitchell, Renaud, Ross, Ryan, Seymour, Shaw, Skead, Wilson.—28.

On écrit de Montréal à l'Événement :

Il est maintenant certain qu'il n'y aura pas de magistrats stipendiés de nommés. Les shérifs seront appelés à les suppléer, et ils recevront pour cela une légère augmentation de salaire.

Presque tous les zouaves, de retour de Rome, ont trouvé de l'emploi. Quant aux autres, on s'occupe à les marier.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, quoiqu'on en ait dit, le séjour de la Ville Éternelle, la vie sévère des camps, les épreuves, le contact avec tant d'esprits distingués de tous les pays, a fait grand bien à tous ces jeunes gens. L'air d'Europe n'aspixite que les sots.

Parmi les zouaves, tous ont gagné, et il y en a même qu'on ne reconnaît plus. Ceux là étaient partis lourdauds, ils sont revenus l'esprit ouvert et le caractère formé. Et la preuve qu'ils n'étaient pas trop mal à Rome, c'est que plusieurs s'ennuient ici et songent à retourner.

IMPORTATION DE CREVECŒURS, DE HOUDANS ET DE LAFLECHES.

Nous publions aujourd'hui des gravures qui représentent fidèlement ces races de volailles si estimées, non seulement en France, leur pays d'origine, mais encore dans toute l'Europe et même en Amérique.—Depuis assés longtemps déjà les éleveurs des Etats-Unis ont compris l'avantage de peupler leur basse-cour de ces magnifiques oiseaux, réunissant à la beauté des formes et du plumage les qualités les plus recherchées.

La province de Québec, qui possède déjà le pur sang anglais, le Percheron, le Clyde, le Suffolk, le Cleveland bay, ainsi que les races les plus célèbres des espèces bovine, ovine, porcine et galline, devait compléter ces collections en y ajoutant les Crèveœurs et les Houdans. Aussi avons-nous le plaisir d'informer les agriculteurs qui désirent améliorer leur basse-cour que M. Perrault s'est chargé de combler cette lacune en important directement de France neuf volailles de ces deux races.—Déjà plusieurs commandes lui ont été envoyées au prix de \$10 le couple. Ces commandes sont inscrites dans leur ordre de réception, et le choix des acheteurs se fera en suivant le même ordre. Nous engageons les éleveurs qui désirent se procurer de ces rares volailles, de s'inscrire sans retard, car le nombre de couples à vendre sera nécessairement limité.

M. Perrault attend encore sous peu des Lafleches, des oies de Toulouse et des canards de Rouen. Nous souhaitons à notre ami, maintenant tout entier à l'exploitation de son domaine à Varennes, le succès que mérite sa louable initiative.

Les gravures que nous publions représentent parfaitement les Houdans, les Crèveœurs et les Lafleches ; cependant comme nos lecteurs pourraient désirer plus de détails sur leurs caractères distinctifs, nous ajoutons la description qui suit :

Les poules de Houdans se distinguent des poules communes par les cinq doigts de leurs pattes. Elles sont plus grosses, ornées de belles huppées qui leur enveloppent la tête et leur donnent une physiologie à part. Elles sont fort gracieuses à voir à cause de la variété de leur plumage, varié de blanc, de noir, de violet, et de vert. Précoces et fécondes, leur chair délicate et d'un engraissement facile.

Les poules de Crèveœur sont de haute taille, de couleur noire, huppées et ornées d'une crête bifurquée. Le mâle joint à ces ornements une collerette bifurquée du plus bel effet. Cette espèce est féconde, robuste et d'un gros produit, car les sujets prennent facilement la graisse et dépassent en poids les Dorkings.

Les poules de Lafleche qui fournissent les fameux chapons et les poulardes du mans, sont hautes sur jambes, d'un plumage serré et sombre comme les espagnoles. Leur crête présente une double corne. Elles acquies par l'engraissement un mérite constaté par plus de trois siècles de succès.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le plébiscite est enfin voté. Comme tout le monde s'y attendait, Napoléon III a emporté la victoire. Le peuple a déclaré une fois de plus qu'il approuvait son gouvernement, qu'il ratifiait le sénatus-consulte de 1870, et les changements que depuis 1860, il avait apportés à la constitution. Pour le plébiscite, 7,336,434 ; contre, 1,860,709 : cette majorité de 5,775,725 voix n'a pas été remportée sans trouble ; mais grâce aux efforts du gouvernement pour maintenir la tranquillité, on n'a pas à déplorer d'accidents graves. La Mars-aillaise a été saisie trois ou quatre fois ces jours derniers. Les représentants des puissances étrangères ont offert à Napoléon les félicitations de leurs gouvernements sur son succès.

Des troubles sérieux ont éclaté la semaine dernière en Algérie ; mais les tribus Algériennes ayant été battues dans cinq rencontres, la paix est maintenant rétablie.

ANGLETERRE.

Le 6 du présent mois, M. Stansfeld a déclaré que les sept millions de louis payés pour les lignes télégraphiques étaient compris dans la dette nationale, laquelle à la fin de mars 1870, se montait à la somme énorme de huit cent-un millions de louis. Le même jour, M. Monsell, sous-secrétaire des colonies, a dit que les troubles de la Rivière-Rouge avaient été apaisés par l'introduction, aux Communes du Canada, d'un bill créant la province de Manitoba.

Il dit que le gouvernement canadien retiendrait toutes les terres de la nouvelle province, à l'exception de 12,000 acres qui devaient assurer sa dette.

Le 7, aux Communes d'Angleterre, on s'est occupé du bill des terres en Irlande : plusieurs amendements proposés ont été rejetés.

Le jugement, dans l'affaire Mordaunt, pour divorce, est prêt depuis quelques jours, mais il ne sera rendu qu'au prochain terme de la cour.

ESPAGNE.

Il est faux que Serrano soit sur le point de résigner : il paraît plutôt qu'il est sur le point d'être investi de la puissance régénérale.

Le parti progressiste espagnol veut choisir Espartero pour roi : ce choix serait surtout bien vu en Catalogne.

Plusieurs évêques espagnols refusent de prêter serment à la constitution, quoique le Pape ne s'y oppose pas : les ministres de la justice et des finances ont déclaré, dans les Cortès, que puisqu'ils ne voulaient pas prêter serment à la constitution, l'Etat leur retirerait les sommes qu'il leur paie annuellement. Ces ministres ont aussi déclaré qu'ils ne destitueraient pas ces évêques vu qu'ils n'avaient pas été nommés par leur gouvernement.

ROME.

Le Pape tient plus que jamais à ce que le dogme de l'infaillibilité soit passé avant l'Ascension, et il a menacé de peines sévères les évêques qui laisseraient Rome sans son autorisation.

Les deux tiers des évêques français ont demandé aux représentants de leur gouvernement à Rome la permission de voter pour le plébiscite, à l'ambassade française. M. de Renneville, tout en les remerciant chaleureusement, leur a dit que la chose était absolument impossible.

AMÉRIQUE.

Il y a sept à huit jours, on a découvert, à New-York, que des fraudes avaient été commises au préjudice des banquiers des étrangers. Le montant soustrait est de quarante ou cinquante mille piastres.

Les Cubains sont plus forts que jamais. Leur armée se compose de 10,000 hommes parfaitement disciplinés et ayant des munitions pour longtemps. Il n'y a pas plus de cinquante étrangers dans l'armée cubaine.

LA RIVIÈRE-ROUGE.

Les troubles de la Rivière-Rouge sont enfin apaisés : cela n'empêche pourtant pas les fanatiques d'Ontario de ne voir partout que rebelles, admirateurs de Lemay et partisans de Riel, témoin le fait suivant :

Les journaux d'ici ayant, sur la foi d'une dépêche de Toronto, annoncé que les volontaires Canadiens-Français s'étaient promenés par les rues de cette ville, dimanche dernier, en chantant la Chanson de Lemay (Lemay's Song), nous sommes allés aux informations et nous avons appris que trois ou quatre Canadiens avaient été vus à la porte d'une maison, chantant "Vive la Canadienne."

On ne conçoit pas comment il se fait que cette chanson puisse agacer les nerfs de nos voisins....

M. McLane, qui est parti du Fort Garry, le 24 avril, nous apporte les nouvelles suivantes :

Le 22, à la requête de Mgr. Taché, Riel fit hisser le pavillon anglais, dépouillé des emblèmes féniens, sur le Fort Garry. MM. O'Donohue et Hartz s'y opposèrent, et il s'ensuivit une altercation générale. Pour terminer la querelle, il fut décidé que le pavillon aux fleurs de lis et le drapeau anglais flotteraient côte à côte sur le Fort.

Riel est l'homme le plus loyal du territoire, et tous les soirs son corps de musique joue le "Dieu sauve la Reine." La population n'aime pas de voir flotter le pavillon anglais sur le Fort, et lorsqu'il fut hissé pour la première fois, on le descendit et on le foula aux pieds.

Le New Nation est maintenant rédigé par M. Thos. Spencer, celui-là même qui s'était constitué gouverneur d'Assiniboine il y a trois ans et qui avait fait subir à un particulier son procès pour trahison à son gouvernement.

Le No. du 22 avril contient l'extrait suivant : "Le pavillon anglais flotte sur le Fort, et nous pouvons dire que jamais la plus légère insulte n'a été faite à cet emblème de la grandeur de notre nation. Le vieux pavillon provisoire a cessé de flotter au milieu de nous et nous nous abritons maintenant avec orgueil sous le drapeau qui est l'emblème de l'Union qui existe parmi nous."—Minerva.

A. C.

Nous avons oublié d'annoncer le mariage de M. Arthur B. Longpré, avocat, avec Demoiselle Elizabeth Edwidge Rosannah Brault, fille de feu M. N. Brault : c'est le 30 d'avril dernier qu'à eu lieu le mariage par M. le Chanoine Fabre.

MARIAGE.—Jeudi matin, à la résidence de M. W. MacNaughton, M. le chanoine Leblanc a célébré le mariage de M. A. B. Hawson, Ecr., Auditeur à la Compagnie du Grand-Tronc, avec Mlle Amélie D'Aigle.

Les filles d'honneur étaient Mlles D'Aigle, MacNaughton, Smith, et O'Brien ; les garçons d'honneur étaient MM. O'Brien, Wright, Hervey et Wallis.

Un mariage fashionable a eu lieu à Londres le 18 avril dernier, à la chapelle française par M. l'abbé de Toursel.

M. Alains Sivcham de Kersabiec, capitaine aux Zouaves Pontificaux, a conduit à l'autel notre compatriote, Mademoiselle Marie Alice Béatrice Isabeau Saveuse de Beaujeu, fille de feu M. le Comte de Beaujeu.

UNIVERSITÉ - VICTORIA.

Mardi, le sénat de l'Université-Victoria du Haut-Canada conféra le degré de bachelier-ès-lois (L. L. B.) à six étudiants en droit et à deux étudiants en loi qui ont suivi les cours de droit à la succursale que cette institution possède à Montréal, sous l'égide de l'Institut-Canadien.

Le sénat de l'Université, présidé par le Révd. M. Nelles, s'est réuni à 3 heures P. M., dans une grande salle publique de la charmante petite ville de Cobourg. Un auditoire nombreux et distingué, dans lequel on remarquait grand nombre de dames, assistait à la réception.

Après les cérémonies et les discours d'usage, des prix furent

distribués aux élèves de la Faculté des Arts et des Sciences. Ces récompenses furent accompagnées de paroles de félicitations de la part des membres du sénat.

Après les élèves d'Ontario vint le tour des étudiants de Montréal, qui s'étaient rendus à Cobourg pour recevoir le degré de LL. B.

M. Joseph Doutré, C.R., professeur de droit civil à la succursale de Montréal, annonça que MM. E. Lareau, A. Hudon, P. Lanctôt, J. N. Bienvenu, J. C. Langelier et P. Gronix, étudiants en droit, et MM. A. Beaudry et C. Bélanger, étudiants en loi, avaient été jugés dignes d'être gradués LL. B. de l'Université.

Les aspirants, revêtus du costume d'avocat, allèrent les uns après les autres, mettre un genou à terre devant le Révd. M. Nelles qui, leur passant au cou une écharpe bleue, bordée d'hermine blanche, prononça la formule d'admission au baccalauréat. Les paroles du Révd. M. Nelles s'achevèrent au milieu des applaudissements de l'auditoire.

Les nouveaux bacheliers, ayant reçu les certificats requis par la loi, M. Doutré déclara que le prix dans la classe de troisième année avait été remporté par M. Arthur Hudon, et celui de la classe de seconde année par M. L. Laframboise, fils de l'Hon. M. Laframboise.

Nous félicitons de leur succès MM. les récipiendaires, que nous connaissons comme des jeunes gens de talent et aujourd'hui initiés au premier grade de la profession d'avocat à laquelle, nous l'espérons, ils appartiendront prochainement.

En même temps que la convocation avait lieu à Cobourg, le Collège des Médecins de la Province de Québec tenait ses séances d'examen; ce qui a empêché les gradués en Médecine de l'Université Victoria de se rendre à Cobourg. Une foule de jeunes et semillantes Ontoriennes qui comptaient sur la visite accoutumée des disciples d'Esculape, reçurent avec des signes manifestes de désappointement la nouvelle de leur absence. Elles durent rejeter sur les Bacheliers es-lois les perfides œillades destinées à la Médecine.

M. le Dr. Pelletier, qui a assisté à cette intéressante réunion annuelle depuis l'affiliation de l'École de Médecine, a proclamé, au milieu d'acclamations de bienveillance destinées aux absents, les noms suivants comme ceux qui avaient droit au titre de Docteurs en Médecine.—M. D., savoir.

Ludger Genest Labarre, Augustus F. Dame, Siméon Martineau, Godfroi Madore, Noé Pratte, Joseph A. Desloges, Arthur Robitaille, L. S. Corbeil, Charles Pratt, Gustave Lavolette, Ignace Charette, Louis Baudrias, Joseph B. Deguise, Thomas Stanton Haynes, Jean-Baptiste Ouimet, Pierre Bergeron, Joseph Potvin, Come Isaie Rinfret, Adolphe A. Rinfret, Philéas Chagnon, Maxime Bellemarre, Alfred de St. George, Luc Quintal.—*Le Pays.*

## L'HOTEL DE NIORRES.

### IV. — Les deux rêves.—(Suite.)

—Comment, ma faute ?

—Tu devais venir me prendre à l'étude à huit heures et tu arrives à neuf. Je t'avais bien dit que le *pot-de-chambre* partait de bonne heure !

—Tiens, je te trouve plaisant, toi ! Et mon scélérat de maître clerc qui m'a fait attendre une heure et demie pour me remettre cet acte !

Et le jeune homme frappa de la main droite le grand portefeuille qu'il portait sous le bras gauche et sur la couverture duquel on lisait : *Maître Desrousseau, notaire royal.*

—A propos, reprit l'autre clerc, car évidemment nos deux jeunes promeneurs avaient droit l'un et l'autre à ce titre peu pompeux. A propos, Michel, chez qui donc vas-tu à Versailles ?

—Je vais faire signer un contrat de vente au vicomte Alexandre de Beauharnais.

—Ah ! celui qui a fait la guerre d'Amérique avec La Fayette et Rochambeau ?

—Précisément.

—On dit qu'il a une femme qui est diablement séduisante !

—Et on dit vrai !

—Tu l'as vue, Michel ?

—Oui, deux fois déjà ?

—Et tu la trouve belle ?

—Belle, ce n'est pas le mot, mais jolie, mais charmante ! Il y a surtout un charme indicible dans son regard presque toujours voilé par ses longues paupières. Et gracieuse, vois-tu, je ne puis pas te le dire ! Et bonne, aimable, douce !

—Peste ! quel feu tu mets à me parler de la cliente de ton étude !

—Qu'est-ce que tu veux ? Je ne lui ai parlé que deux fois, eh bien ! il me semble toujours entendre le son de sa douce voix.

—C'était une demoiselle Tascher de La Pagerie, n'est-ce pas ?

—Oui. Mais, dis donc, tu me parras joliment au courant des affaires de Mme Joséphine de Beauharnais, toi qui ne la connais pas.

—Oh ! c'est que j'en ai entendu parler hier.

—Chez qui donc ?

—Chez un banquier espagnol, le comte de Cabarus, qui est venu à Paris pour la Compagnie des Philippines. Je lui avais porté des actes de la part du patron, et comme j'attendais dans son cabinet, j'ai écouté ce qui se disait dans la pièce voisine ; j'aurais entendu tout sans l'arrivée du plus délicieux lutin que tu puisses imaginer : c'était Mlle Cabarus, la fille du banquier ! Une enfant de onze ans à peine ; mais tu n'as jamais rien vu d'aussi frais, d'aussi joli, d'aussi ravissant que ce visage enchanteur...

—Oh ! oh ! interrompit en riant le clerc de maître Desrousseau ; il me semble, monsieur Lambert Tallien, que vous, qui m'accusiez tout à l'heure d'être de flamme pour Mme de Beauharnais, vous ne soyez pas de glace pour Mlle Cabarus. Vive Dieu ! seriez-vous par hasard épris de cette jeune beauté ?

—Je la trouve adorable ! répondit Lambert Tallien.

—Eh bien ! attends quelques années et tu la demanderas en mariage !

Tallien haussa les épaules.

—Ah ça ! est-ce que nous partirons ce soir ? demanda-t-il en se tournant vers le cocher du carabas.

—Montez toujours, mes bourgeois, répliqua l'automédon. Dans cinq minutes nous seront complets, et alors au galop jusqu'à Versailles.

—Et toi, Tallien, chez qui vas-tu à Versailles ? demanda le premier des deux jeunes gens.

—Oh ! je vais chez un avocat.

—Un avocat à Versailles ?

—Oui. Il n'est là que passant ; j'ai à lui communiquer une

consultation. Ordinairement il n'habite pas Versailles, ni même Paris, il est du barreau d'Arras.

—Est-ce qu'il est célèbre ?

—Ma foi, je le crois en route pour arriver à la célébrité. L'académie de Metz vient de lui décerner en partage avec Lacreteille, un grand prix à propos d'un mémoire très-remarquable dans lequel il fait l'éloge le plus sentimental des vertus philanthropiques de Louis XVI.

—Tiens ! tiens ! tiens ! j'ai entendu parler de cela. Et comment le nommes-tu, ton avocat ?

—M. de Robespierre, répondit Tallien. Oh ! c'est un garçon qui ira loin et qui fera parler de lui, tu verras ! D'abord c'est un poète remarquable. Il a écrit certains madrigaux qui ne sont point à dédaigner. Ce qu'il y a de charmant surtout dans sa poésie légère, c'est le ton de douceur et de sentiment qui y règne. Cet homme-là me fait l'effet d'être tout miel et tout sucre !

—Robespierre ! Robespierre ! répéta du ton d'un homme qui fouille dans sa mémoire le clerc de maître Desrousseau, le jeune homme au visage frais et épanoui et que nous avons entendu nommer Michel. Il me semble que je connais ce monsieur là ! attends donc, est-ce que ce n'est pas un garçon de vingt-cinq à vingt-six ans, toujours soigné, musqué, paré, poudré et si bien chaussé, que j'ai rencontré la semaine dernière à ton étude ?

—Justement !

—Eh bien ! il a un air pincé qui me déplaît souverainement, ton M. de Robespierre.

—C'est un homme de talent !

—C'est possible, mais il ne doit pas être bon !

—Ah ! par exemple ! Figure-toi que, dernièrement, il a refusé à l'évêque d'Arras d'être chef de sa haute justice pour ne pas être obligé de prononcer contre un accusé la peine de mort !

—Qu'est-ce que tu veux, il me déplaît.

—Eh bien ! va le lui dire !

—Moi ! s'écria Michel, dont l'œil étincela soudain ; est-ce que tu m'en déties ?

—Là, là, monsieur Michel, dernier clerc de l'étude de maître Desrousseau, notaire royal à Paris, calmez-vous, de grâce ! Je ne met nullement en doute votre courage, dit en riant le jeune homme aux lèvres minces. Je suis convaincu que vous perceriez le flanc de tous les avocats du royaume, si cela peut vous être agréable.

—Tu crois, mon cher Tallien, que je me générais peut-être pour dire son fait à quiconque me déplairait ? fit Michel, dont le regard était toujours animé.

—Je croirai, pour peu que la chose te fasse plaisir, que tu es plus brave qu'un maréchal de France.

Michel partit subitement d'un violent éclat de rire.

—Qu'est-ce qui te prend ? demanda le jeune Tallien, avec étonnement.

—Il me prend que tes paroles me rappelle un drôle de rêve que j'ai fait cette nuit.

—Ah ! toi aussi tu as fait un rêve ! dit Tallien, dont le visage sombre se rembrunit encore.

—Oui, reprit Michel. Figure-toi qu'hier soir j'étais rentré tard, et la cuisine de l'étude était fermée, de sorte que, ayant le gousset absolument à sec, j'ai été contraint de me coucher sans souper. Je ne sais pas si c'est le vide de mon estomac qui a causé la surexcitation de mon cerveau, mais à peine avais-je fermé les yeux, qu'il me sembla que tout mon corps s'allongeait. Je grandissais... je grandissais au point que je dépassais de toute la hauteur du buste une foule d'hommes qui m'entouraient. J'avais un beau costume tout parsemé d'or et un grand sabre à la main... et puis tout à coup mon rêve a changé d'aspect. J'étais toujours grand, toujours richement vêtu ; j'avais encore mon grand sabre ; mais il me semblait être au milieu d'un champ de bataille. J'entendais les cris des vaincus, le bruit du canon, le choc des armées, et je me jetais au milieu des masses ; je criais, je frappais...

—Et tu avais un bâton fleurdelisé à la main ! interrompit Tallien en riant.

—Ma foi ! c'est bien possible... mais je n'en suis pourtant pas certain.

—Et sur la poitrine, n'avais-tu pas le cordon bleu et le cordon rouge ?

—Oui ! j'avais celui-là ! dit vivement Michel.

—Peste ! la croix du Saint-Esprit et celle de Saint-Louis ! Monseigneur, je réclame votre protection !

—Je te la promets ! dit Michel en partageant la gaieté de son compagnon.

—Et comment s'est achevé ton rêve ?

—De la façon la plus prosaïque ! Il paraissait que je faisais beaucoup de bruit en dormant. La vieille servante de maître Desrousseau, qui couche dans une chambre voisine, a frappé rudement à ma cloison pour me demander si j'avais une indignement. La vieille sempiternelle savait bien pourtant que je n'avais pas soupé !

—De sorte que ton songe a été interrompu.

—Hélas oui ! au plus beau moment, j'en suis sûr. Dis donc, Tallien ?

—Quoi ?

—Est-ce que tu crois aux rêves, toi ?

—Ma foi non, heureusement.

—Pourquoi heureusement ?

—Parce que si j'y croyais je serais très-tourmenté.

—Bah ! tu as eu un songe aussi.

—Oui ! cette nuit.

—Oh ! raconte-moi cela ! nous avons le temps, puisqu'il n'y a que ce carabas pour nous conduire à Versailles, et qu'il ne partira pas pour nous deux...

—Ecoute alors, dit Tallien, dont le front se rembrunissait à vue d'œil. Dans mon rêve, j'étais sur la mer. Il y avait une tempête horrible. Le vaisseau qui me portait fut brisé tout à coup, et je tombai dans les flots.

—Ça signifie chute ! dit Michel en riant.

—Oui, mais la chute était affreuse, car à peine fus-je roulé par les vagues, que je m'aperçus que ces vagues étaient rouges ; j'étais au milieu d'une mer de sang !

—Pouah ! que tu devais avoir peur !

—Je ne sais pas si j'avais peur ; mais ce que je sais, c'est que je nageais vigoureusement. Je me soutenais parfaitement. Bref, j'allais être sauvé, j'allais atteindre le rivage que je voyais près de moi, lorsque soudain le sang disparut, la mer redevint bleue, se calma...

—Et tu touchais la terre, interrompit Michel.

—Non ! au contraire... les flots s'entr'ouvraient et je me sentais enfoncer...

—Tu t'es noyé dans ton rêve ?

—Oui.

—Eh bien ! est-ce désagréable de mourir sous l'eau ?

—Ma foi, je ne me rappelle plus.

—C'est singulier que nous ayons fait chacun, la même nuit, deux rêves si différents. Dis donc, avais-tu soupé, toi ?

—Oui, et copieusement encore.

—Alors la chose s'explique. La digestion aura été pénible ; tandis que moi rien ne me gênait l'estomac. Simple question de circulation du sang.

—C'est possible.

—Ah ça, mais, dit Michel en se tournant vers le cocher, lequel attendait fort patiemment la fin de la conversation des deux clercs de notaires, quand pensez-vous que nous partirons ?

—Tout de suite, mon bourgeois. Montez toujours avec votre compagnon ; il n'en manque plus que dix-huit ! répondit le cocher avec son inaltérable bonne humeur. Et tenez ! voilà la chance qui nous vient ! regardez à droite et à gauche, voilà deux pratiques.

Et, courant au-devant des nouveaux personnages qu'il indiquait, l'automédon fit claquer bruyamment son fouet en reprenant à plein gosier son éternel refrain :

« Versailles ! Sévres ! Saint-Cloud ! Versailles ! En voiture ! en voiture ! On n'attend plus que vous pour partir ! Par ici, mes bourgeois, par ici ! »

L'épithète que l'habitude faisait employer par le conducteur du carabas pour qualifier ses pratiques était cette fois, il faut le reconnaître, parfaitement mal appliquée.

Le mot *bourgeois*, dans l'acception stricte que l'on lui donnait alors, signifiait marchand, négociant, clerc ou commis, ne pouvait convenir ni à l'un ni à l'autre des deux individus qui s'avançaient : le premier venant par le quai, et le second par l'extrémité opposée de la place.

Celui qui traversait en biais la place inondée de lumière, était un jeune homme de dix-huit ans, portant avec une grâce parfaite le costume de ces abbés mignons dont raffolaient si fort nos grand-mères.

De magnifiques cheveux, non encore tounsurés, encadraient de leurs rouleaux bien poudrés à blanc, une tête ronde, chaudement colorée et étrangement animée par deux grands yeux noirs, fiers, hardis, presque provocateurs, qui étincelaient d'ardeur fouguese.

Rien ne contrastait davantage que cette physionomie audacieuse avec l'habit recouvrant le corps. On eut dit un jeune lion déguisé sous la peau d'un agneau.

La démarche de l'abbé était vive, décidée, musculeuse, si nous pouvons nous servir de cette expression pour rendre mieux notre pensée.

L'autre personnage, celui qui s'avançait en ligne droite vers le carabas, était un homme de vingt-cinq à trente ans, de taille moyenne, carré des épaules et large de poitrine. Il portait un habit affectant la coupe militaire, de couleur bleu clair galonné d'argent, une veste rouge galonnée d'or, et des culottes de même nuance s'arrêtant au-dessus de bas de coton blancs bien tirés sur une jambe assez belle.

Un tricorne posé sur l'oreille, une longue queue traînant sur le collet de l'habit et terminée par un flot de rubans, un nez violacé, tranchant violemment avec la poudre de la chevelure, complétaient cette ensemble.

Marchant la pointe tendue, les coudes arrondis, la main droite appuyée sur le pommeau d'acier d'une longue brette, la gauche balancée gracieusement par le mouvement du bras, la future pratique du propriétaire du carabas s'avançait d'un air triomphant en se dandinant coquettement sur ses hanches.

« Tiens ! dit Michel en désignant le personnage à l'aspect martial, je ne me trompe pas ! c'est ce grand pourfendeur de Pierre, mon ancien maître d'armes. J'ai pris leçon avec lui durant trois mois, et puis il est parti pour Naples, où je le croyais même encore. »

En ce moment le jeune abbé arrivait près des deux clercs, et, tirant un fin mouchoir de batiste de sa poche, s'éventait doucement le visage.

### V.—Les voyageurs.

Le maître d'armes, moins lesté que le petit abbé, atteignait à peine les premiers arbres du cours la Reine, lorsque le cocher du véhicule en partance, explorant toujours avec attention la surface poudreuse de la place et les voies qui s'ouvraient sur elle, poussa une nouvelle exclamation joyeuse.

« Versailles ! Versailles !... reprit-il en redoublant les claquements sonores de son fouet. Voilà que ça se complète ! Je disais bien que nous allions partir ! Sévres ! Saint-Cloud !... En voiture vivement !... Versailles ! Versailles ! Prenez les premières places ! Voilà la foule qui accourt ; bientôt il n'y en aura pas assez pour tout le monde ! En voiture ! en voiture !... »

Effectivement trois groupes apparaissaient en plein soleil dans la direction que venait de suivre l'abbé ; ces trois groupes, s'avançant vers le lieu où se trouvaient déjà réunis les quatre voyageurs, formaient ce que le cocher nommait *la foule*.

Le premier de ces trois groupes se composait de trois personnages dont deux, âgés de vingt à vingt-cinq ans, avaient dans leur démarche, leur maintien, leur allure et leur costume quelque chose de grave et de réfléchi peu en harmonie avec leur apparence de jeunesse. On devinait des âmes vieillies sous des fronts encore purs.

L'un était mince et fluet ; sa physionomie, assez belle, offrait le caractère frappant d'une intelligence hors ligne ; son sourire était triste, son regard sombre, scrutateur, incisif.

L'autre portait, sur un col très-court, une tête remarquablement laide, mais en même temps d'une expression saugave ; le cerveau, fonctionnant à l'aise sous un front très-large, devait être sans cesse en ébullition ; le nez était court, la narine très-mobile et l'œil franc et bien ouvert lançait des gerbes étincelantes. On oubliait la laideur des traits en examinant l'ensemble de cette physionomie étrangement expressive.

Le compagnon de ces deux hommes, plus jeune qu'eux de cinq ou six années, était vêtu avec une extrême recherche et suivant les dernières lois de la mode. Sa figure fraîche et jolice, était encadrée par ses long cheveux tressés et bouclés, mis en queue et nattés à la *Panurge* et surchargés de poudre et de pomnade.

La poudre régnait alors sur toutes les classes : clercs de procureurs, domestiques, cuisiniers, marmitons étageaient leurs boucles et dressaient leurs touffes poudrées ni plus ni moins que les grands seigneurs, les militaires, les abbés et les bourgeois.

On trouvait cela fort naturel, et l'auteur du *Mode français*, Jean-François Sobry, dit gravement : « L'usage de la poudre dans la chevelure tient autant à la bienséance qu'à la commodité, et il a été regardé comme de première nécessité chez tous les peuples policés. »

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

Gérard de Nerval savait voyager sans argent. Calino aussi. Deux Calinos, réunis par la sympathie de leurs esprits, s'embarquent pour un grand voyage, munis de portefeuilles très légers. —Mais, demande l'un, — le plus prudent. — Nous serons bientôt à sec. Que deviendrons nous quand nous n'aurons plus d'argent? —Bah! répond l'autre — le généreux — notre bourse n'est-elle pas commune? Quand nous n'aurons plus d'argent, nous nous en prêterons!

M. le préfet d'Eure-et-Loir envoya un jour à M. V... maire de Boigasson, commune de Châteaudun, un état en blanc, en priant ce magistrat municipal de le remplir avec le nom des aliénés de sa commune.

Notre Maire lut à deux reprises la lettre préfectorale, se gratta l'oreille et se demanda ce qui pouvait signifier le mot aliénés. Puis il adressa tout haut la même question au citoyen Grandin, son adjoint.

—Je n'savons que ça, répondit l'adjoint, j'avons le mot sur le bout de la langue, mais je ne m'en souviens pas.

Pour sortir d'embarras, on fit appeler le sieur Tarragon, maître d'école.

—Aliénés!... fit le magistrat, eh bien! ça veut dire aliénés... si vous voulez que je vous explique mieux la chose, je vais chercher mon dictionnaire.

Le maître d'école courut chez lui et revint, muni du précieux guide-âne; mais le dictionnaire, consulté à la lettre H, resta muet.

—Ça ne m'étonne pas, reprit le magistrat sans se déconcerter; c'est un mot moderne, un mot parisien.

Voici donc notre trio de baudets encore plus embarrassé qu'auparavant.

—Il y aurait bien moyen d'avoir l'explication du mot aliénés, dit le maire, ce serait d'écrire à monsieur le sous-préfet.

—Oui, répondit l'adjoint; mais si je le lui demandais, il va croire que je l'ignorais.

Après mûre délibération, voici ce qui fut convenu entre les trois plus fortes têtes de Boigasson: le samedi suivant, le maire devait aller pour affaire à Courtalin; il y verrait le notaire, et il tâcherait de glisser adroitement le mot aliénés dans la conversation.

En arrivant à Courtalin, la première personne que rencontra notre homme, ce fut à point nommé le maître clerc du tabellion.

—Ah! je suis enchanté de vous voir, fit-il au praticien; je viens vous demander une chose, et pourtant je la sais fort bien. Monsieur le préfet me prie de lui envoyer l'état des aliénés de ma commune: vous autres, qu'est-ce que vous entendez par aliénés, à Courtalin?

—Aliénés! répondit sans sourciller le maître clerc, on appelle ainsi ceux qui remplissent exactement leurs devoirs religieux; c'est pour dresser la liste des électeurs.

Le maire n'en demande pas davantage; il termine à la hâte ses affaires et revient tout joyeux à Boigasson. Du plus loin qu'il aperçut l'adjoint et le maître d'école, il s'écria: —Je m'en doutais bien, mais je n'en étais pas assez sûr: c'est pour les élections; les aliénés sont ceux qui assistent, le dimanche, aux offices divins.

Lorsqu'il s'agit de dresser cette liste, une première objection arrêta tout d'abord le docte triumvirat. Si, dans la liste, ils ne comprennent que les fidèles les plus assidus à l'église, il est à craindre que la commune voisine de Saint-Pélerin compte un plus grand nombre d'aliénés que celle de Boigasson, ce qui serait humiliant pour cette dernière. Tout bien considéré, ils portèrent donc sur le tableau, comme assistant régulièrement aux offices, ceux que la distance ou le travail des champs empêchait de venir le dimanche à l'église.

Autre difficulté: M. le curé doit-il figurer sur la liste?

—Grammaticalement parlant, fit le maître d'école, il devrait être impossible que vous y placiez son nom. M. le curé est officiant, il n'est point assistant.

—C'est vrai, dit l'adjoint; mais ça pourrait le chagriner.

—Mettons monsieur le curé, ajouta le maire; ça nous fera toujours un aliéné de plus.

La liste ainsi complétée comptait 84 noms; elle était disposée dans l'ordre hiérarchique suivant:

Le Maire.  
L'Adjoint.  
Le Curé.

Cette nomenclature était accompagnée d'une lettre ainsi conçue:

"Monsieur le Préfet,

"Sur votre demande j'ai l'honneur de vous adresser l'état des aliénés de ma commune, "je regrette que la liste n'en soit pas plus nombreuse.

V... maire de Boigasson."

M. L. ...., riche américain, vient de mourir... pour avoir trop fumé. Il consommait jusqu'à quarante cigares par jour. Les os de son visage étaient devenus friables. A voir sa tête, on eût dit une pomme cuite.

Le défunt laisse à ses enfants plusieurs millions avec défense expressive de fumer. Il n'avait que quarante-deux ans. Avis aux fumeurs de Nicot.

PRESERVATION CERTAINE de la VUE.



CELEBRES LUNETTES PERFECTIONNEES ET LORGNONS.

Les LENTILLES dont nous nous servons sont Manufacturées par nous, de manière à rencontrer toutes les conditions d'OPTIQUE désirables.

PURES, DURES ET BRILLANTES. Et remplissent, autant que faire se peut, toutes les conditions ACHROMATIQUES. La forme particulière et la précision scientifiques que nous atteignons à l'aide de machines couteuses et compliquées, nous permettent d'assurer que nos LUNETTES SONT LES PLUS PARFAITES qui aient jamais été manufacturées.

Elles donnent une grande clarté à la Vue Et assurent le BIEN-ETRE et le CONFORT à tous ceux qui en font usage.

Elles améliorent la vue et durent des années sans avoir besoin d'être remplacées. Elles sont donc ainsi les MEILLEURES et les MOINS CHERES. LAZARUS, MORRIS & CIE., 235, rue Notre-Dame (Étage supérieur) Montréal, 12 Mai, 1870. 19p

CAMP HRE ANGLAIS RAFFINÉ.

GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSAIRE DE LA CITE Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18z

E. POITRAS, FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES

DE TOUTES SORTES, 65, RUE ST. JOSEPH, (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poèles de Cuisine et de Salles. Fournitures de Poèles, etc., etc., exécutées avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude. PRIX EXTREMEMENT MODERES. 18z

526, RUE CRAIG.

Le plus bel assortiment de Réfrigérateurs, à \$10 et au-dessus, avec un système de ventilation combiné et un système de désinfection et autres améliorations. MEILLEUR et CIE., 526, rue Craig.

POELES DE CUISINE de \$5 et au-dessus, pour bois et charbon. MEILLEUR et CIE., 526, rue Craig.

COUCHETTES EN FER avec sommiers à ressorts (Patente de Tucker). MEILLEUR et CIE., 526, rue Craig.

BARATTES au Beurre et REFRIGERATEURS pour faire la crème glacée. MEILLEUR et CIE., 526, rue Craig. 18d

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER,

241, —Rue Saint Laurent,—241, MONTREAL. MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER REFRIGERATEURS

Constructeur de Fournaises à Air Chaud POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS. Toutes commandes exécutées avec soin. 4 mai. 18z

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, NO. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARET et PRICE. Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18z

BONNE NOUVELLE! OUVERTURE DE L'HOTEL DU CANADA RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

\$1 PAR JOUR SEULEMENT. Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

ETABLI EN 1840.

F. X. BEAUCHAMP, (successeur de D. Smillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts. MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés. No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presqu'en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870. 18ay

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom, TAPIS et PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry, ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18zz

M. A. BELANGER EBENISTE, VIENT DE TRANSPORTER SON MAGASIN AU No. 276 RUE NOTRE-DAME.

4me PORTE DE MM. H & H. MERRILL. Il vient de recevoir et reçoit constamment un assortiment considérable de Meubles pour Salon, Salle à Diner et Chambres à Coucher DE TOUTES FORMES ET DE TOUTS PRIX. Il invite le public à venir visiter son magasin avant de se pourvoir ailleurs. 15l

LE DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES, Extraient les dents sans douleur AU MOYEN DU CHLOROFORME ou du GAZ HILARIANT Au No. 243, RUE NOTRE DAME, MONTREAL. 15h

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES REPARÉES ET GRAYÉES

PROCLAMATION. JOHN YOUNG. (L. S.) CANADA. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc. A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront en aucune manière concerner.—Salut: PROCLAMATION. John A. Macdonald, Procureur Général. ATTENDU que dans et par un certain Acte du Parlement du Canada, passé dans la trente-et-unième année de Notre Règne, chapitre numéro quarante-cinq, et intitulé: "Acte concernant le système monétaire" il est entre autres choses en substance statué que Notre Gouverneur pourra en tout temps après la passation du dit Acte déclarer par Proclamation que toutes les monnaies ou aucune des monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique, ou de toute autre nation ou Etat étranger, frappées avant la passation du dit Acte, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrit dans cette Proclamation, cours légal, et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixée. Sachez maintenant et nous déclarons et proclamons par les présentes que, depuis et après le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, les monnaies d'argent c'est-à-dire: les demi-piastres, les quarts de piastres, les dimes et les demi-dimes des Etats-Unis d'Amérique, frappées avant la passation de l'Acte du Parlement du Canada, en partie ci-haut cité, c'est-à-dire: après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent soixante-huit et qui sont ci-après mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale cours légal et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront après assignés respectivement dans notre présente Proclamation Royale jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement. Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique susdites seront du poids et du millésime prescrits par les présentes et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés respectivement par Notre présente Proclamation Royale, c'est à savoir: les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-douze grains à quarante centes, — le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centes, — les dimes du poids de trente-huit grains et quatre-dixièmes de grain à huit centes et la demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixièmes de grain à quatre centes. Du contenu des présentes Nous faisons sujets et tous autres qu'il appartient, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence. EN FOI DE QUI. Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à celles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoins Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable SIR JOHN YOUNG Baronnet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième. Par Ordre, J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

LEGGO & Cie., ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES PHOTHO-LITHOGRAPHES IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes, } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. } On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centes.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous envoient \$20, aura droit à six copies par l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Editeur. Les remises d'argent par mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centes la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE. Publié tous les Jedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT..... \$2.50 par an. Aux Etats-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centes. Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES..... 10 Centes la ligne 1re fois 5 Centes 2me " " 3e " "

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centes par trois mois, payable d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le mandant d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 5 centes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à "L'Opinion Publique" ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal, Québec. Toute lettre d'affaires devra être adressée à E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, le 16 Avril, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

REGLES que le Bureau du Trésor a prescrites, sous la sanction du Gouverneur Général en conseil, relativement au mode d'acquiescement des mandats pour le paiement de l'argent par le Gouvernement du Canada, 1. Aucun officier dans le service civil ne pourra, sous aucune circonstance, agir comme procureur pour la réception des argens publics. 2. Aucune procuration ne sera reconnue, reçue ou exécutée par le Receveur Général, si elle n'est pas imprimée, et de la forme sous laquelle on l'obtient du Département du Receveur Général, sous laquelle seule le paiement peut être fait, et cette procuration opérera comme pour toute somme d'argent d'argent seulement par le gouvernement à la date de la procuration. 3. Des procurations générales autorisant la réception d'argent d'argent, ou qui peut devenir dû après une date, par lesquelles toute banque reconnue par une charte ou agent d'une banque reconnue par une charte est constituée procureur, seront reçues et exécutées si elles sont imprimées et de la forme spéciale sous laquelle on peut l'obtenir du Département du Receveur Général, et dans le cas où la procuration est donnée à l'agent d'une banque reconnue par une charte, la banque doit se déclarer, par un document propre par écrit, responsable des actes de tel agent, à l'égard des reçus de sommes qui y sont mentionnées. Cependant, la personne qui exécute une procuration à l'accepter, peut à son choix effacer les mots "ou peut ci-après devenir dû."

4. Des procurations en duplicata doivent être produites dans chaque cas, excepté quand il peut y avoir procuration générale comme il est mentionné plus haut, à une banque reconnue par une charte ou l'agent d'une banque dans lequel cas un double doit être déposé dans le Département des Finances. 5. Toutes les procurations en duplicata doivent être signées en présence d'un témoin. 6. Dans le cas de mort de la personne au nom de laquelle le paiement est réclamé, la vérification du testament ou autre preuve que celui qui fait la demande a droit de recevoir l'argent, doit être fournie en demandant ces paiements. Des blancs de formules de procuration peuvent être obtenus du Département du Receveur Général, et à toutes les succursales de la banque de Montréal. Par ordre du Bureau. JOHN LANGTON, Secrétaire. Trésor, Ottawa, 1er fév. 1870.

LEGGO & Cie., ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES PHOTHO-LITHOGRAPHES IMPRIMEURS. Bureau: No. 10, Place d'Armes, } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. } On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centes.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous envoient \$20, aura droit à six copies par l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Editeur. Les remises d'argent par mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centes la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE. Publié tous les Jedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT..... \$2.50 par an. Aux Etats-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centes. Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES..... 10 Centes la ligne 1re fois 5 Centes 2me " " 3e " "

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centes par trois mois, payable d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le mandant d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 5 centes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à "L'Opinion Publique" ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal, Québec. Toute lettre d'affaires devra être adressée à E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.